



Québec

Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Rapport du

Congrès régional triennal de l'AFPC-Québec

Du 17 juin au 20 juin 2021

Montréal (congrès virtuel), Québec

Jeudi 17 juin 2021 – Séance de l’avant-midi

Mot d’ouverture

Le vice-président exécutif régional du Québec, Yvon Barrière, souhaite la bienvenue aux personnes déléguées, observateurs, observatrices et invités, et annonce le début du congrès triennal du Québec. C’est lui qui prononce le mot d’ouverture.

Voir le texte du mot d’ouverture à l’annexe 1

Cérémonie d’ouverture autochtone

Le confrère Barrière présente la cérémonie d’ouverture.

Voir le texte de la cérémonie d’ouverture à l’annexe 2

Biographie de Michel Smith

Michel est né d’une mère abénaquise et d’un père franco-ontarien. Il est membre des Abénakis d’Odanak. Depuis 30 ans, Michel est le gardien d’un calumet sacré. Il se dit reconnaissant des enseignements traditionnels qu’il a reçus de plusieurs aînés et gardiens du savoir.

Avant de prendre sa retraite en 2013, Michel a occupé plusieurs postes de cadre supérieur à la fonction publique fédérale. Il a été le premier chef de direction autochtone de l’Association professionnelle des cadres supérieurs de la Fonction publique du Canada.

Il a aussi été le directeur exécutif du Groupe de travail sur une fonction publique inclusive et il a représenté le Canada en Chine et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève, en Australie et en Afrique.

Pendant la cérémonie, le président du congrès propose de porter dans nos pensées les 215 enfants de Kamloops et Mme Joyce Echaquan, ainsi que nos consœurs et confrères qui souffrent encore. Merci.

Le président du congrès donne la parole au confrère Michel Smith qui s’adresse au congrès par vidéo préenregistrée.

Voir le résumé de l’allocution d’ouverture de M. Smith à l’annexe 3

Après le visionnement, il remercie M. Smith pour ses paroles apaisantes et pleines de sagesse et mentionne que celui-ci reviendra dimanche pour clôturer le congrès.

Question de privilège – Chantal Chartrand, déléguée 41, CNPA

La consœur Chartrand demande un moment de silence à la mémoire des 215 enfants autochtones dont les dépouilles ont été retrouvées sur le terrain du pensionnat de Kamloops.

Le confrère Barrière invite les délégués, observateurs et invités à se lever et à observer une minute de silence pour les 572 corps retrouvés dans les pensionnats.

Une minute de silence en mémoire des victimes et une photo du pensionnat de Kamloops est affichée à l'écran.

Appel à l'ordre

Le président du congrès, Yvon Barrière, frappe trois fois sur le lutrin et déclare officiellement l'ouverture du 10^e congrès triennal de l'AFPC-Québec et souhaite la bienvenue chaleureuse à toutes les personnes déléguées, observateurs, invités et membres du personnel.

On présente la vidéo de la traditionnelle chanson *Solidarité mes frères et sœurs* pour lancer le 10^e congrès triennal du Québec.

Le confrère Barrière remercie le personnel de soutien et le comité organisateur pour l'organisation et la réussite du congrès. Il souligne également le dévouement et le travail indispensable des techniciens d'Encore et de l'équipe d'interprètes qui est en studio à Ottawa.

Le confrère Barrière souligne la présence des membres du personnel de l'AFPC qui sont en studio à Ottawa et ailleurs pour assurer le bon déroulement du congrès.

Déclaration de l'AFPC sur le harcèlement

Le confrère Barrière présente la consœur Dominique St-Jean, de la section locale SESJ 10180, qui lit la Déclaration de l'AFPC sur le harcèlement en français. Le confrère Thomas Chalmers, de la section locale MUNACA, lit la version anglaise.

Voir le texte de la Déclaration de l'AFPC sur le harcèlement à l'annexe 4

Le confrère Barrière remercie la consœur Dominique St-Jean et le confrère Thomas Chalmers pour la lecture de la Déclaration. Il rappelle que les membres du personnel responsables des questions de harcèlement pendant le congrès sont Nathalie Rainville et Pascal Lauzon. Il ajoute qu'un onglet sur la plateforme virtuelle, intitulé *Plaintes de harcèlement*, à gauche de l'écran est disponible pour joindre directement les personnes responsables.

Renseignements d'ordre administratif et logistique

Le confrère Barrière prend quelques minutes pour parler des questions d'intendance et de logistique.

Il mentionne que, malgré la pandémie, le comité organisateur a essayé de recréer les principales caractéristiques des congrès en personne. L'utilisation de la plateforme virtuelle permet de nous réunir et d'accomplir notre travail, comme le prévoient nos règlements et les Statuts de l'AFPC.

Afin de faciliter le déroulement des travaux, le Conseil national d'administration de l'AFPC a modifié les règles de procédure pour les adapter à la tenue de congrès virtuels. Ces règles de procédure sont fondées sur celles utilisées à l'occasion des congrès antérieurs.

Les changements principaux portent sur l'utilisation de la plateforme du congrès pour nos travaux, par exemple pour les débats, les votes, les élections, l'enregistrement des rappels au règlement, des questions de privilège et des oppositions au résultat d'un vote, etc.

Ces règles de procédure assurent que les travaux seront menés de manière efficace et favoriseront le bon déroulement de notre congrès.

Le confrère Barrière réitère l'importance de travailler ensemble et de faire preuve de considération les uns envers les autres en tout temps malgré les problèmes qui pourraient survenir durant le congrès.

Le confrère Barrière demande de faire preuve de patience et de compréhension envers l'équipe technique et les interprètes pour qu'ils puissent faire leur travail correctement. Il compte sur le soutien et la solidarité de tous et de toutes pour la réussite du premier congrès triennal virtuel du Québec.

Il remercie de nouveau le personnel, l'équipe technique d'Encore et les interprètes pour leur travail. Il rappelle aux personnes déléguées les consignes techniques relatives à la plateforme du congrès.

Interventions durant les séances

On recommande aux personnes qui prennent la parole d'activer leur caméra, mais ce n'est pas obligatoire. Toutes les personnes peuvent participer et seront entendues.

Le confrère Barrière explique qu'il y a quelques étapes à franchir avant de pouvoir prendre la parole durant les séances. Il fait appel à la patience des personnes déléguées pendant que les techniciens activent les micros et affichent la vignette de la personne à l'écran. Durant cette transition, il se pourrait que la personne perde une partie de la discussion. Il s'agit d'une question technique hors du contrôle du technicien et des

organisateurs. Cela dit, il sera possible d'entendre les débats durant l'attente en file pour prendre la parole au microphone.

Les micros des personnes déléguées seront désactivés, sauf lorsqu'elles ont obtenu la permission de prendre la parole. En pareil cas, chaque personne doit se nommer, donner son numéro de personne déléguée et le nom de l'organisme qu'elle représente avant d'intervenir.

Vote

Les personnes déléguées ne peuvent pas voter lorsqu'elles attendent leur tour au micro. Elles doivent réintégrer le congrès pour voter. Il est recommandé de laisser les onglets ouverts afin de faciliter la transition entre le congrès et la plateforme ZOOM.

Il est possible de demander la tenue d'un vote secret à la présidence du congrès avant le début du scrutin.

Au moment du vote, une question apparaîtra à l'écran et les personnes déléguées cliquent sur la réponse de leur choix, soit « en faveur » ou « contre » pour enregistrer leur vote. Il est important de noter que la fenêtre de vote se ferme automatiquement si vous cliquez dans une autre zone de l'écran. Il faut donc voter avant de passer à autre chose.

Le président d'assemblée demande la tenue d'un vote d'essai à main levée et d'un vote secret. Il précise que l'énoncé qui apparaîtra à l'écran est fictif et qu'il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse.

Le confrère Barrière demande au technicien de procéder au vote d'essai à main levée et lit l'énoncé suivant : Je suis en faveur de la tenue d'élections fédérales à l'automne. Il demande aux personnes déléguées de cliquer sur la réponse de leur choix pour enregistrer leur vote. Il rappelle aux personnes déléguées qu'elles doivent communiquer avec les techniciens si elles éprouvent des difficultés à voter.

Le confrère Barrière demande au technicien de fermer le vote et d'afficher le résultat. L'essai est réussi.

Le confrère Barrière demande au technicien de procéder à l'essai du vote secret et lit la question suivante : Croyez-vous qu'il y aura un défilé de la coupe Stanley à Montréal en 2021? Il demande aux personnes déléguées de cliquer sur la réponse de leur choix pour enregistrer leur vote.

Le confrère Barrière demande au technicien de fermer le vote et d'afficher le résultat. L'essai est réussi.

Le confrère Barrière remercie l'équipe technique et les personnes déléguées pour leur participation.

Rappel aux règlements, questions de privilège et motions

Deux boutons distincts sur l'écran des personnes déléguées ont été prévus pour les rappels au règlement, les questions de privilège, et pour proposer et appuyer une motion.

Le confrère Barrière rappelle aux personnes déléguées de ne pas se servir du bouton de rappel au règlement ou du bouton de question de privilège comme prétexte pour participer au débat.

Il demande aux personnes qui prennent la parole de s'installer dans un endroit calme pour éviter les bruits ambiants, afin d'être mieux entendues et de faciliter le travail des interprètes. L'utilisation d'un casque ou d'un micro externe est fortement recommandée.

On demande aussi aux personnes dont la caméra est ouverte de contrôler ce qu'on peut voir à l'arrière-plan. L'utilisation du fond d'écran de l'AFPC est recommandée afin d'éviter les mauvaises surprises.

Soutien technique

Il existe aussi des boutons précis pour le soutien technique d'Encore et de l'AFPC.

Le confrère Barrière demande d'éviter d'invoquer un rappel au règlement pour obtenir du soutien technique ou l'assistance de l'AFPC. Les techniciens de Encore sont là pour vous aider à régler les problèmes liés à la plateforme, faites preuve d'indulgence envers eux. Il est suggéré d'utiliser le navigateur Chrome pour accéder à la plateforme. L'utilisation d'un téléphone portable ne permet pas de tirer plein parti du congrès. Il ne faut pas utiliser plusieurs appareils connectés au congrès en même temps afin d'éviter l'écho.

Pour ceux et celles qui ont une connexion Internet lente ou si d'autres personnes y sont connectées au même moment, il est recommandé de lire les conseils pour se connecter à l'onglet Ressources et de fermer toutes les autres applications sur votre ordinateur.

Durant le congrès, il pourrait y avoir de légers retards dus à l'utilisation de la plateforme. Ces retards peuvent se produire pendant des consultations, pendant l'interprétation ou quand la parole passe d'une personne à une autre.

Messagerie de la plateforme

La messagerie de la plateforme demeure fermée pendant les débats, les votes et les élections.

Documents du congrès

Ratification des règles de procédure

p/a France Filion Annick Lamoureux

Que les règles de procédure soient adoptées telles que présentées avant le début du congrès par le confère Jérôme Turqc.

MOTION ADOPTÉE

Ratification des demandes d'inscription tardives

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité des lettres de créance recommande d'accepter comme personnes déléguées les membres suivants, qui étaient inscrits comme délégués en 2019, mais qui ont confirmé leur inscription tardivement en 2021 :

Daniel Gagnon
Chantal Montreuil
Said Apali

Pour que ces trois personnes puissent être déléguées, toutes les personnes déléguées au congrès doivent voter à l'unanimité pour leur participation.

MOTION REJETÉE

Question de privilège - Fabienne Jean-François, déléguée 91, SEIC

La consœur Jean-François se plaint que personne ne vérifie les points d'ordre et/ou questions de privilège durant les débats. Elle rappelle que les débats doivent obligatoirement être suspendus en cas de rappel au règlement.

Le président prend en note l'information et mentionne qu'il peut survenir certaines difficultés techniques durant le congrès. Il remercie la consœur Jean-François et explique qu'il laissera plus de temps aux personnes déléguées pour qu'elles puissent consulter les points d'ordre et les questions de privilège avant de procéder à un vote.

Ratification pour inscriptions tardives – observateurs et observatrices

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité des lettres de créance recommande, pour les motifs présentés lors du dernier vote, d'accepter comme observateur le membre suivant, qui était inscrit comme observateur en 2019 et qui a confirmé son inscription tardivement 2021 :

Éric Labonté

Pour que le statut d'observateur soit accordé à la personne mentionnée, toutes les personnes déléguées doivent voter à l'unanimité pour sa participation.

MOTION REJETÉE

Ratification des membres de comités du congrès

p/a Nancy Boudreau Bernard Blanchet

Le président du congrès nomme les membres qui composent les comités suivants :

Comité des finances

Sébastien Paquette, président
France Filion
Sonia Gagné
Gérald Grenon

Comité des statuts et règlements

Marc-André Gobeil, président
Jean Cloutier
Kristine Leclerc

Comité des mises en candidature

Sébastien Paquette, président
Sonia Gagné
Gérald Grenon

Comité des résolutions générales

Frédéric Legault-Boucher, président actuel
Djimy Théodore, qui a présidé ce comité avant son départ
Jimmy Mailhot
Natasha Reynolds

MOTION ADOPTÉE

Comité organisateur

Le confrère Barrière remercie chaudement le comité organisateur du congrès de sa patience et de ses efforts :

- DjimyThéodore
- Jimmy Mailhot
- Line Cartier
- Natasha Reynolds

Liste d'honneur

Le président du congrès remercie les personnes suivantes :

- Chris Aylward, président national
- Sharon De Sousa, vice-présidente nationale
- Eddy Bourque, président du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
- Dave Clark, président de l'Union canadienne des employés des transports
- Milton Dyck, président du Syndicat de l'agriculture
- Shimen Fayad, présidente du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement
- Kevin King, président du Syndicat des employées et employés nationaux
- Stan Stapleton, président du Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice
- Virginia Vaillancourt, présidente du Syndicat des employé-e-s des Anciens Combattants
- June Winger, présidente de l'Union des employés de la défense nationale
- Crystal Warner, vice-présidente nationale du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
- Cathy O'Kane, vice-présidente des fonds non publics de l'UEDN et vice-présidente suppléante
- Bruce Roy, vice-président national du Syndicat des services gouvernementaux
- Andrew Shaver, vice-président national du Syndicat des employées et employés nationaux
- Jean-Pierre Fortin, président du Syndicat des Douanes et de l'Immigration;
- Marc Brière, président du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt;
- Benoît Laberge, vice-président exécutif de l'Union des employés de la Défense nationale
- Toufic El-Daher, vice-président du Syndicat des employé-e-s des Anciens Combattants

Le président du congrès remercie également les membres à vie suivants :

- Marcel Bertrand
- Denis Brunette
- René Coupal

Adoption de l'ordre du jour

p/a: France Filion Kenza Elazzouzi

Que le programme du congrès soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

Le président remercie et présente les membres actuels siégeant au Conseil québécois :

- Lyne Cartier, VPER suppléante
- Jean-François Paradis, président de la région de l'Estrie/Bois-Francs
- Natasha Reynolds, présidente de la région des 3L, Abitibi-Témiscamingue
- Jean Cloutier, président de la région de Québec métro
- Marc-André Gobeil, président de la région du Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais
- Gérald Grenon, président de la région de la Montérégie
- Frédéric Boucher-Legault, président de la région de Montréal
- Sonia Gagné, présidente de la région du Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord
- Jimmy Mailhot, président de la région de la Mauricie
- Fedoua Hritel, directrice du comité régional des femmes
- Mamadou Ndiaye, directeur du comité des groupes d'équité
- France Filion, directrice des sections locales à charte directe
- Sébastien Paquette, président du Conseil québécois des syndicats universitaires.

Pause de 60 minutes

Jeudi 17 juin 2021 – Séance de l'après-midi

Rapport du comité des lettres de créance

Le confère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon

Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	146
Observateurs et observatrices	34	15
Membre du personnel	32	N/A
Membres du CNA	S/O	7
Invités	S/O	4
Total	249	172

MOTION ADOPTÉE

Discours du président des élections

Le président du congrès donne la parole au président des élections, le confrère Alex Silas, qui explique le déroulement des mises en candidature et des élections.

Voir l'explication des élections à l'annexe 5

Allocution du VPER

Question de privilège – Stéphane Goulet, délégué 83, UEDN

Le confrère Goulet demande que le vote sur l'adoption de l'ordre du jour soit annulé. En raison de problèmes techniques, il n'a pu demander d'apporter une modification à l'ordre du jour.

Le président du congrès rejette la demande et confirme qu'il est impossible de reprendre un vote.

Question de privilège – François Paradis, délégué 137, UCET

Le confrère Paradis demande quels sont les préoccupations et les actions que pense prendre le président de la région du Québec afin d'assurer le respect des envois de documents dans les deux langues officielles suite à l'envoi d'un avis de négocier en anglais seulement à Parcs Canada.

Le président du congrès accepte la question et répond qu'il y reviendra lors de la présentation de son rapport.

Rapport du VPER

Le confrère Barrière nomme le confrère Jean Cloutier comme président du congrès afin de pouvoir présenter son rapport.

Voir le texte du rapport du VPER à l'annexe 6

Question de privilège – Jérôme Bélanger, délégué 12, UCET

Le confrère Bélanger remercie Yvon Barrière pour son rapport et demande qui faisant partie de l'équipe de négociation au moment de négocier l'entente phénix.

Le confrère Barrière répond que l'équipe était formée de Liam MacCarthy (directeur de la Direction de la négociation et des programmes) et de Krista Devine (avocate générale) en collaboration avec le CEA.

Le confrère Bélanger demande également si le dédommagement imposable était prévu ou non dans l'entente.

Le confrère Barrière répond que le libellé a été choisi de façon à avoir un montant non imposable et que nous attendons la signature d'une entente avec l'Agence du revenu du Canada.

Question de privilège – François Paradis, délégué 137, UCET

Le confrère Paradis mentionne qu'Yvon Barrière avait une grosse pointure à chausser en reprenant le flambeau de Magali Picard et qu'il l'a très bien fait. Il le remercie Barrière de la qualité de son travail. Il mentionne également qu'il l'appuiera pour le prochain mandat.

Question de privilège – Marie-Hélène Leclerc, déléguée 106, AGR

La consœur Leclerc remercie Yvon Barrière pour son travail et elle demande qui le remplacera à la table de négociation dans la situation où ce dernier ne serait pas réélu.

Le confrère Barrière répond que c'est au président national de l'AFPC de nommer la personne responsable à la table de négociation.

Question de privilège – Yvon Beaudoin, délégué 8, SEN

Le confrère Beaudoin remercie Yvon pour son travail.

Question de privilège – Toufic El-Daher, délégué 66, SEAC

Le confrère El-Daher remercie Yvon Barrière pour son travail et mentionne qu'il aura son appui.

Question de privilège - Lise Dagenais, déléguée 51, SESJ

La consœur Dagenais remercie également Yvon Barrière pour son travail.

Question de privilège – Stéphane Scaramella, délégué 158, AGR

Le confrère Scaramella remercie également Yvon pour son travail.

Question de privilège – Gaétan Denis, délégué 54, vice-président UCET

Le confrère Denis remercie également Yvon Barrière pour son travail durant son mandat.

Rappel au règlement – Jérôme Martel, délégué 117, SEI

Le confrère Martel est préoccupé par le fait qu'il a vu un nom à plusieurs reprises lors du dernier vote et il demande de vérifier le tout avant de passer à l'adoption des résolutions.

Le président du congrès accueille le rappel au règlement et indique que seul le dernier vote de la personne déléguée est compté. Dans le cas des votes à main levée, le confrère Barrière va soulever le point et mentionner les votes durant les résultats.

Rappel au règlement – Kenza Elazzouzi, déléguée 65, SEIC

La consœur Elazzouzi mentionne qu'elle a des préoccupations concernant l'élection des VPER et VPER suppléantes. Elle demande de confirmer hors de tout doute que la problématique mentionnée par le confrère Jérôme précédemment ne se reproduira pas.

Le président du congrès réitère qu'il mentionnera les résultats et il demande le respect des toutes les personnes déléguées en évitant de voter à plusieurs reprises.

Rappel au règlement – Fabienne Jean-François, déléguée 91, SEIC

La consœur Jean-François demande que l'on présente les votes systématiquement sur la page et que le nombre de votes soit également affiché.

Le président du congrès accueille favorablement la proposition et pose la question au comité de soutien / techniciens. Il mentionne qu'il est impossible d'afficher les résultats des votes à main levée et que cette option fonctionne seulement avec les votes secrets.

Adoption du rapport du VPER

p/a Yvon Barrière

Benoit Laberge

Que le congrès adopte le rapport du VPER.

MOTION ADOPTÉE

Le confrère Barrière reprend alors la présidence du congrès et remercie le confrère Cloutier.

Moment de silence pour les membres décédés

Le président du congrès rend hommage à la mémoire des personnes décédées comme suit :

Au cours des 15 derniers mois, on a été durement confrontés à la fragilité de la vie.

Nous avons collectivement perdu plus de 11 000 de nos compatriotes québécois en raison de la pandémie.

Ça nous a fait réaliser l'importance du moment présent et combien le temps partagé avec nos proches est précieux.

Notre organisation a elle aussi perdu plusieurs de ses membres depuis notre dernier congrès.

Nous allons prendre un moment pour leur rendre hommage et pour honorer leur engagement syndical.

Si certains de leurs noms n'avaient pas été soumis, je vous invite à nous les faire parvenir sous l'onglet Soutien AFPC pour qu'ils soient consignés au procès-verbal.

Voici un diaporama à leur mémoire.

Un diaporama est présenté à l'écran et les noms suivants des personnes décédées déroule à l'écran :

UEDN 10501

Louisa Dallaire
Gérard Perron
André Gagné
Éric Munger
Cédric Gouillart

UEDN-10526

Rémi Chrétien

MUNACA-17602

Helen Campbell

Maria Cappadocia
Lora-Mae Chartier
Zofia Domanska
Catherine Duggan
Elizabeth Dunkley
Mabel Ferguson
Joanne Kane
Judy Knight
Louise Marcotte
David Poliak
Maria Ruocco
Maureen Turvey
Leonard Wharwood

Ron Yates
Alan Youster
Ron Zahorak

SAGR-10012
Mario Manzo

SEN-10021
Bernard Desparois

SAGR-10081
France Sylvestre
Yves Brien

SAGR-10080
Nicole Rioux

SEI-10004
Sylvianne Côté
Nicole Isabel
Maude Martel
Isabelle Tremblay
Félix Tremblay-Gamache

SEI-10005
Mélicca Fay
Richard Matteau
Doreen Robitaille
Mariane Simard
Jessica Diamond
Dave Hachey
Steve Trudel
Micheline Martel
Louise Ferron
Lloyd Lafond
Jessica Pilon-Beaulieu

SEI-10007
Lucie Beaulieu

SEI-10008
Jerry Étienne
Leonara Greco
Irwin Éthier
Marc-André Lavoie

Mathieu Lapierre

SEI-10017
Autam Appanah

SEI-70035
Suzanne Latourelle

SEN-10022
Marie-Hélène Vallée

SEN-10283
Martine Bugeaud
Jacques Guimond
Simon Courcy
Claire Desmeules

SEN-10512
Daniel Dumoulong

SEN-10472
Richard Belleau

SEAC-10007
Fidélie Tshamala

UCET-10102
Louis Wiriot

UCET-10109
Gino Gagnon
Yvan Roy

UCET-10118
Micheline Albert

SSG-10060
Dave Gendron
Melissa Lavoie
Raymonde Larocque
Cathy Caron
Lise Blouin

SSG-10011
Benoît Carbonneau
François Drolet

Daniel Pichette
Josée Hamel
Raymond Auger

UEDN-10511
Édith Ouellette

UEDN-10525
Stéphane Pageau

UEDN-10527
Steven Biondi
Yvon Lévesque

UEDN-10503
Yves Lauze

UTE-90002
Karen Trainor

SESJ-10004
Suzanne Joyal

SEN-10727
Denise Paradis

SESJ-10036
Christian Rivest

SESJ-10077
Charles Benoit

SESJ-10088
Liliane Mukherjee

SESJ-10019
Nathalie Gagné

SESJ-10121
Luc Bilodeau

SESJ-10172
Nancy Beaudoin

Le président du congrès demande aux personnes déléguées qui le peuvent de se lever afin de respecter un court moment de silence en souvenir de nos consœurs et confrères disparus.

Le confrère Barrière remercie les personnes déléguées.

Allocution du président national

Yvon Barrière présente le président national de l'AFPC, Chris Aylward, qui prononce l'allocution d'ouverture.

Voir le texte de l'allocution du président national à l'annexe 7

Yvon Barrière remercie Chris Aylward pour son allocution et plus spécialement pour la première partie en français. Il remercie également le confrère Aylward de le soutenir dans son rôle de VPER.

Annonce

Le confrère Fortin mentionne aux membres que, cette année, il n'y a pas de cahier des résolutions; elles sont jointes aux rapports des comités.

Les activités de la soirée sont les suivantes :

- marche pour les femmes,
- caucus du SEN.

Le président du congrès remercie tout le monde pour leur patience et lève la séance.

Vendredi 18 juin – séance de l’avant-midi

Rapport du comité des lettres de créance

Le confère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	117
Observateurs et observatrices	34	5
Membres du personnel	32	N/A
Membres du CNA	S/O	2
Personnes invitées	S/O	1
Total	249	125

MOTION ADOPTÉE

Rappel au règlement – Audrey St-Germain, déléguée 164, AGR

La consœur St-Germain mentionne que le nombre de votes pour l’adoption du rapport du comité des lettres de créance est inférieur au nombre total de votes.

Le confrère mentionne que les membres du personnel et les techniciens surveillent le nombre de personnes déléguées et s’assurent que le quorum soit respecté. Il arrive que certaines se joignent au congrès après la prise d’information.

Adoption des rapports des comités du Conseil

Le rapport du comité des finances du Conseil est le seul rapport qu’il faut adopter séparément, car ce comité a pour mandat de gérer les finances de la région et d’établir

un budget pour les trois prochaines années. Les Statuts précisent que le comité des finances doit rendre des comptes au congrès.

Le confrère Barrière rappelle aux personnes déléguées que les rapports sont sur la plateforme virtuelle du congrès.

p/a : Kristine Leclerc Jean Cloutier

Que soient adoptés les rapports des comités et des membres du Conseil suivants :

- Section locale à charte directe
- Conseil régional, Estrie
- Conseil régional, 3 L
- Conseil régional, Saguenay
- Conseil régional, Montérégie
- Conseil régional, Montréal
- Conseil régional, Matane
- Conseil régional, Mauricie
- Conseil régional, Québec
- Conseil québécois des secteurs universitaires
- Groupes d'équité
- Condition féminine
- Suppléante VPER

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité des finances

Le président du congrès accueille le comité des finances et donne la parole à son président, Sébastien Paquette, qui fait la lecture du premier rapport du comité des finances ainsi que des états financiers.

Voir le texte du rapport du comité des finances à l'annexe 8

États financiers 2017-2019

Le confrère Paquette explique le bilan et les états financiers du cycle 2017-2019.

Que le congrès approuve le premier rapport des états financiers du comité des finances.

p/a Sébastien Paquette Gérald Grenon

MOTION ADOPTÉE

Question de privilège : Fabienne Jean-François, déléguée 91, SEIC

La consœur Jean-François mentionne que lors de chaque congrès auquel elle a participé, on présentait un document corrigé et amendé pendant le congrès. Elle affirme que les personnes déléguées ont en leur possession un document erroné. Elle demande qu'un effort soit fait lors des futurs congrès puisqu'il s'agit de l'argent des membres. Elle espère que le changement de logiciel de comptabilité aidera.

Budget 2020-2023

Le confrère Paquette présente à l'écran et explique le budget prévu pour 2020-2023.

p/a Kristine Leclerc

Simon Renaud

Justification : la consœur Kristine Leclerc mentionne qu'il est difficile de comprendre le montant alloué aux salaires et demande qu'un poste budgétaire à cet effet soit ajouté au budget de 2021-2023.

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** du rapport du budget de 2020-2023 afin d'y ajouter un poste budgétaire pour les salaires.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

La consœur Lina Naanaa demande une seconde motion de renvoi avec instruction.

Justification : augmenter de 8 000 \$ le budget des groupes d'équité puisqu'il y en a quatre.

Le président du congrès mentionne que la motion de renvoi avec instruction de la consœur Naanaa est irrecevable puisque cette dernière a débattu avant de faire sa motion. Il n'y aura pas de vote.

Annonce au retour de la pause

Le confrère Jean-Michel Fortin rappelle aux personnes déléguées de ne pas oublier de retourner sur la plateforme pour voter et passe en revue la marche à suivre.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, pour présenter le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	157
Observateurs et observatrices	34	14
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	5
Personnes invitées	S/O	7
Total	249	183

MOTION ADOPTÉE

Le président du congrès reçoit une troisième motion de renvoi avec instruction concernant la présentation du budget de 2020-2023.

p/a Danielle Narcisse Fabienne Jean-François

Justification : augmenter le poste budgétaire « financement des directeurs et réseau des groupes d'équité régionaux » de 5 000 \$ pour 2021-2023.

Que le congrès approuve **la motion de renvoi avec instruction** proposée par la consœur Narcisse.

MOTION DE RENVOI ACCEPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

États financiers de 2020

Le confère Paquette présente à l'écran et explique les états financiers de 2020.

p/a : Sébastien Paquette Gérald Grenon

Que le congrès approuve le troisième rapport du comité des finances sur les états financiers de 2020.

MOTION ADOPTÉE

Durant le débat, la consœur Leclerc mentionne qu'il n'y a pas de poste pour la vérification financière dans les prévisions budgétaires de 2020.

Le confère Paquette n'a pas la réponse à la question de la consœur Leclerc. Le président du congrès demande au comité des finances de se rencontrer à la pause repas pour discuter de deux motions de renvoi avec instructions et de trouver une réponse à la question de la consœur Leclerc. Le comité ajoute un poste budgétaire pour la vérification financière dans les prévisions de 2020 et le congrès adopte le troisième rapport sur les états financiers de 2020.

Résolutions du comité des finances

Deux recommandations sont présentées par le confrère Paquette.

Recommandation F-1

p/a Sébastien Paquette Gérald Grenon

Que le congrès adopte la recommandation F-1 du comité des finances :

ATTENDU QUE les conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et qu'il n'est pas indexé au coût de la vie;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006;

ATTENDU QUE les conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fera parvenir une résolution au prochain congrès triennal de l'AFPC demandant que le budget annuel des conseils de région soit augmenté de 50 000\$ par année, par région, pendant 3 ans, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que le budget des Conseils de région soit ensuite indexé au coût de la vie à chaque année.

Motif

Le manque à gagner, pour les conseils de région, depuis 2006, est évalué à environ 100 % d'augmentation des coûts. La résolution propose un rattrapage autour de 90 % sur 3 ans, avec ensuite une indexation au coût de la vie.

MOTION ADOPTÉE

Recommandation F2

p/a Sébastien Paquette Gérald Grenon

Que le congrès adopte la résolution F-2 du comité des finances :

ATTENDU QUE les conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et que celui-ci n'est pas indexé au coût de la vie;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006;

ATTENDU QUE les conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fera parvenir une résolution au prochain congrès triennal de l'AFPC demandant que le budget annuel des conseils de région soit indexé à 400 000 \$; que ce montant soit distribué selon le système de distribution en vigueur, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que le budget des conseils de région soit par la suite indexé au coût de la vie, et ce, à chaque année.

Motif

Le manque à gagner, pour les conseils de région, depuis 2006, est évalué à environ 100 % d'augmentation des coûts. La résolution propose un rattrapage d'environ 36 % la première année, avec ensuite une indexation au coût de la vie.

MOTION ADOPTÉE

Rapport du comité des statuts

Le président du congrès donne la parole au confrère Marc-André Gobeil, qui présente le rapport du comité des statuts et règlements.

Président

Marc-André Gobeil, président du Conseil régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau/Chapais

Coprésidente

Kristine Leclerc. Présidente du conseil régional Estrie/Bois-Francs

Membres

Jean Cloutier, président du Conseil régional de Québec

Maryline Nadeau, directrice des femmes (a quitté le comité le 20 février 2020)

Le comité des statuts s'est réuni au bureau régional de Québec de l'AFPC les 5 et 6 février 2020. Il s'est également réuni virtuellement par Zoom le 23 avril 2021.

Le comité des statuts a été saisi de 34 résolutions qui ont été numérotées de S-1 à S-34. À moins d'indication contraire, elles ont toutes été soumises en français.

Le comité des statuts a pu formuler ses recommandations d'adoption ou de rejet sur l'ensemble des résolutions qui lui avaient été confiées à l'exception des résolutions S-2, S-12, S-13, S-14, S-17, S-19 et S-30, qui ont été jugées irrecevables par le président national.

Le comité note également que la quatrième puce de la résolution S-11 a été déclarée irrecevable par le président national.

Le comité a été saisi d'une nouvelle résolution, soit la résolution S-32, qui fusionne les résolutions S-33 et S-34. Le comité suggère le rejet de cette résolution au motif que les membres ont déjà la possibilité de militer dans la région où ils habitent.

Pour accélérer le travail du congrès, le comité a décidé que toutes ses motions de recommandation sont automatiquement proposées et appuyées par son président et sa coprésidente.

Format du rapport

Le titre et la source (l'organisme expéditeur) des résolutions font partie intégrante du rapport.

Les résolutions apparaissent dans le rapport plutôt que dans un cahier distinct. Elles suivent l'ordre de priorité établi par le comité.

Le document de travail A présente les résolutions jugées irrecevables et les motifs de la décision du président national, tandis que les résolutions mixtes sont comprises dans le document de travail B.

En terminant, afin d'en alléger le texte, les sigles utilisés dans ce rapport font l'objet du document de travail C.

Le comité a fixé l'ordre de priorité suivant :

Recommandations d'adoption

Résolution S-31A – Modifier les dispositions des statuts régionaux portant sur la représentation et le droit de vote aux congrès régionaux

Résolution S-26 – Ajout d'un statut sur le comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec

Résolution S-23 – Règlement 12 de l'AFPC-Québec

Résolution S-7 – Vérification comptable

Résolution S-1A – Ordre du jour du congrès

Résolution S-3 – Procédures électorales

Résolution S-29 – Formation des comités du congrès de l'AFPC-Québec

Résolution S-25 – Statut 8 de l'AFPC-Québec

Résolution S-22 – Règlement 7 de l'AFPC-Québec

Résolution S-24 – Statut 4 de l'AFPC-Québec

Résolution S-5 – Représentativité des conseils de région au congrès de l'AFPC

Résolution S-6A – Élections dans les conseils régionaux

Recommandations de rejet

Résolution S-4 – Seconde suppléance au poste de VPER

Résolution S-11A – Vice-présidence suppléante

Résolution S-20 – Frais relatifs à l'enquête sur un membre ou une membre de l'exécutif d'une SL ou d'une SLCD

Résolution S-15 – Modernisation procédurale

Résolution S-10 – Représentation au Conseil québécois

Résolution S-9 – Durée des mandats des membres des conseils régionaux

Résolution S-18 – Comité précongrès de l'AFPC-Québec

Résolution S-32 – Autodéclaration du lieu de travail des membres de l'AFPC-Québec (englobe les résolutions S-33 et S-34)

Le comité tient à remercier les membres du personnel de l'AFPC qui ont contribué à ses travaux et à la préparation du présent rapport, particulièrement Lyne Beaumont (secrétaire) et Natalie Rainville (conseillère technique).

Je tiens à souligner l'apport de tous les membres du comité au bon déroulement des travaux, notamment, par l'excellence de leur préparation et leur collaboration.

Les discussions sérieuses et réfléchies se sont déroulées dans le plus grand respect et nous espérons que notre travail facilitera les délibérations de la délégation au congrès.

Le tout soumis respectueusement au nom du comité.

Le président du comité,

Le président du congrès rappelle les procédures lors du vote sur les résolutions et mentionne que toute résolution qui vient modifier les statuts existants doit obtenir les deux tiers des voix exprimées tandis que les résolutions qui demandent de changer les statuts et règlements de l'AFPC national exigent d'obtenir la majorité simple.

Le confrère Gobeil ajoute qu'une nouvelle résolution du comité des statuts et règlements a été ajoutée après la date limite du 14 décembre. Elles portent sur des faits qui n'étaient pas connus avant cette date, notamment le télétravail et la pandémie.

Rappel au règlement – Fabienne Jean-François, déléguée 91, SEIC

La consœur Jean-François mentionne que les présidents de comité doivent lire la résolution afin de respecter les personnes ayant de la difficulté à lire.

Le rappel au règlement est accueilli.

Rappel au règlement – Jean-François Paradis, délégué 138, Conseil québécois

Le confrère Paradis mentionne que la plus récente édition des Statuts de l'AFPC ne mentionne pas une lecture de la version intégrale d'une motion. Il ajoute que selon les normes de la Chambre des communes, les motions longues n'ont pas besoin d'être lues au complet. Il demande que le président donne une interprétation des motions longues au lieu de la lire au complet.

Le rappel au règlement est rejeté et le maintien de la lecture complète des résolutions pour les personnes ayant de la difficulté à lire est demandé par le président du congrès.

Rappel au règlement – Alice Vallée, déléguée 180, SEN

La consœur Vallée mentionne que les interprètes n'ont pas reçu le texte des résolutions et, par conséquent, sont dans l'impossibilité de les traduire les résolutions pour les Anglophones.

Le rappel au règlement est accueilli et le confrère Barrière mentionne que les résolutions seront transmises aux interprètes afin d'assurer la lecture des résolutions dans la langue de son choix.

Le confrère Barrière annonce la pause repas.

Annonce

Le confrère Fortin mentionne que le caucus du SEN se réunira à 13 h 30.

Vendredi 18 juin – Séance de l’après-midi

Rapport du comité des lettres de créance

Le confère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, pour présenter le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	153
Observateurs et observatrices	34	12
Membre du personnel	32	S\O
Membres du CNA	S/O	5
Personnes invitées	S/O	6
Total	249	176

MOTION ADOPTÉE

Rapport du comité des statuts et règlements

Le président du congrès donne la parole au confrère Gobeil pour la lecture du rapport du comité des statuts et règlements.

Résolution S-31A

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d’adopter la résolution S-31A, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le congrès national triennal 2018 a modifié les Statuts de l’AFPC établissant le calendrier, le nombre de personnes déléguées et le financement de tous les congrès régionaux triennaux de l’AFPC;

ATTENDU QUE l’on retrouve le nouveau libellé à l’**article 16**, paragraphes (5), (6), (7), (8) et (9) des Statuts de l’AFPC;

ATTENDU QUE les Statuts de l’AFPC l’emportent sur les statuts et règlements régionaux;

IL EST RÉSOLU QUE le libellé du Statut 7 des Statuts et règlements et résolutions en instance de l'AFPC-Québec soit remplacé par ce qui suit :

Paragraphe (1)

Le congrès régional, qui commence le vendredi, dure trois jours.

Paragraphe (2)

La représentation aux congrès régionaux triennaux se fait conformément aux modalités suivantes :

(a) Chaque section locale (Éléments et SLCD) a droit à une (1) personne déléguée pour la première tranche de 1 (un) à 215 membres et à une (1) personne déléguée supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 215 membres ou fraction de ce nombre.

(b) Chaque conseil de région a droit jusqu'à vingt (20) membres à titre de personnes déléguées.

(c) Chaque conseil régional actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.

(d) Chaque comité régional des femmes actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.

(e) Chaque comité régional d'équité ou comité des droits de la personne actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.

(f) Deux (2) représentantes régionales élues ou représentants régionaux élus du Cercle national des peuples autochtones sont des personnes déléguées.

(g) Chaque comité régional des jeunes a le droit d'élire une (1) personne déléguée.

(h) Les dirigeantes nationales et les dirigeants nationaux des Éléments sont délégués de la région où ils vivent ou travaillent.

(i) Les membres du CNA et les vice-présidences à temps plein des Éléments ont droit au statut de personnes déléguées au sein du caucus qu'ils ont choisi, conformément à l'alinéa 19 (5) b).

Paragraphe (3)

a) Les dirigeantes et dirigeants des Éléments, tels qu'ils sont définis dans les statuts des Éléments, qui répondent aux critères suivants sont délégués à leur congrès régional respectif :

- i) *la dirigeante ou le dirigeant doit être membre à part entière du conseil exécutif de l'Élément et doit être élu par les personnes déléguées au congrès de l'Élément ou par les membres à l'échelle nationale ou régionale; et*
- ii) *la dirigeante ou le dirigeant doit vivre ou travailler dans la région.*

b) La présidence nationale doit recommander que soit délégué à un congrès régional une dirigeante ou un dirigeant d'Élément qui ne répond pas aux critères énoncés à l'alinéa a) ci-dessus. Le CNA doit approuver cette recommandation.

Paragraphe (4)

La rémunération des personnes déléguées se fait conformément au paragraphe 24 (21) des Statuts de l'AFPC.

Paragraphe (5)

Aucun membre ne peut assister à plus d'un congrès régional à titre de personne déléguée par cycle de congrès.

Motif

Le comité recommande l'adoption de cette résolution puisque ces changements sont nécessaires pour se conformer aux Statuts de l'AFPC.

p/a Annick Lamoureux France Fillion

Que la **question préalable** soit maintenant mise aux voix.

MOTION ACCEPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION S-31 A ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

Résolution S-26

Mise en dépôt

p/a Jean-François Paradis Fabienne Jean-François

Le président du congrès explique que sous réserve de l'approbation du congrès de la mise en dépôt de la résolution, celle-ci sera mise de côté et renvoyée au comité des statuts et des règlements pour être présentée au prochain congrès.

Justification : Le confère Paradis mentionne que la résolution telle que présentée manque à son objectif. Cette résolution ne mérite pas d'être débattue/annulée, mais plutôt d'être retravaillée et présentée au prochain congrès.

Que le congrès accepte la demande de **mise en dépôt** de la résolution S-26, recommandée par le comité des statuts et règlements, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les statuts et règlements de l'AFPC-Québec sont muets quant au comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec et les comités régionaux des groupes d'équité de l'AFPC-Québec;

IL EST RÉSOLU QUE les statuts de l'AFPC-Québec soient modifiés pour y ajouter le statut suivant :

COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC

Article 1

L'AFPC-Québec reconnaît l'existence du comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec et les comités régionaux des groupes d'équité de l'AFPC-Québec.

Article 2

Le comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec est composé de la directrice ou du directeur représentant les groupes d'équité et des coordonnatrices ou coordonnateurs des comités régionaux des groupes d'équité (Peuples autochtones, Groupes raciaux visibles, Fierté et Accès ou des droits de la personne) du Québec.

Article 3

Le mandat du comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec est de voir à ce que les comités régionaux des groupes d'équité soient actifs, de voir à ce que les comités régionaux fassent rapport de leurs activités, d'être au fait des enjeux touchant les groupes d'équité de l'AFPC, de prendre action afin de faire avancer les dossiers des groupes d'équité de l'AFPC, de tenir des réunions ou des téléconférences au besoin et selon les statuts de l'AFPC-Québec.

Article 4

Les comités régionaux des groupes d'équité de l'AFPC-Québec devront choisir une coordonnatrice ou un coordonnateur par région qui siègera au comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec.

Article 5

Le comité des groupes d'équité de l'AFPC-Québec se réunira au moins deux (2) fois par année.

Motif

Le comité est d'avis que ces changements sont nécessaires afin de refléter la pratique courante.

MOTION ADOPTÉE

Résolution S-23

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès accepte la recommandation du comité d'adopter la résolution S-23, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les statuts et règlements de l'AFPC-Québec ne peuvent aller à l'encontre des statuts de l'AFPC;

ATTENDU QUE l'article 14, paragraphe (13) b) et l'article 19, paragraphe (6) des statuts de l'AFPC prévoient les modalités d'élection des délégués des conseils régionaux au congrès national triennal de l'AFPC;

ATTENDU QUE le règlement 12 de l'AFPC-Québec va à l'encontre de ce qui est prévu aux articles 14 et 19 de l'AFPC;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 12 de l'AFPC-Québec soit abrogé.

Motif

Le comité recommande l'acceptation. Le président national a récemment invalidé ce règlement.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION S-23 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

Résolution S-7

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-7 qui se lit comme suit :

ATTENDU QU'il est fortement recommandé par l'AFPC d'effectuer la vérification des états financiers de l'AFPC-Québec par une firme comptable agréée;

ATTENDU QUE l'AFPC utilise depuis longtemps cette méthode de vérification;

ATTENDU QUE l'AFPC Québec, par souci de transparence, a fait appel à une firme comptable pour effectuer la vérification des états financiers 2018 et procédera de la même façon pour toutes les années suivantes;

IL EST RÉSOLU QUE le statut 9 des statuts de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

STATUT 9 FINANCES

Article 1

L'AFPC-Québec sera financée, entre autres, à même le budget dévolu par l'AFPC au Québec.

Article 2

L'année financière de l'AFPC-Québec va du 1er janvier au 31 décembre. Une vérification annuelle sera effectuée par une firme comptable choisie par le Conseil québécois et le rapport des résultats lui sera présenté lors de la prochaine rencontre suivant la réception du rapport. Un bilan financier sera présenté au congrès triennal de l'AFPC-Québec.

Motif

Le comité est d'avis que le comité de vérification n'est plus nécessaire puisqu'une firme comptable indépendante effectue maintenant un audit.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION S-7 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

Le président du congrès propose de suspendre momentanément les discussions du comité des statuts et des règlements pour présenter les membres à vie.

Membres à vie

André Roberge

Le confrère Gobeil lit son hommage au membre à vie André Roberge.

Voir le texte de l'hommage à l'annexe 9

Le président du congrès reprend la parole et félicite le confrère Roberge et remercie le confrère Gobeil. Malheureusement, le confrère Roberge a des problèmes de connexion et n'a pas pu prendre parole après son hommage.

Yolande Dusti

Le président du congrès donne la parole au confrère John O'Leary qui lit son hommage à la consœur Yolande Dusti, membre à vie

Voir le texte de l'hommage à l'annexe 10

Le président du congrès félicite la consœur Yolande Dusti et remercie le confrère O'Leary. Malheureusement, la consœur Yolande n'a pas de voix, mais elle a envoyé un petit courriel qui se lit comme suit :

Bonjour à vous tous et à toutes, présentement je n'ai pas de voix. Ce n'est pas au sens figuré, mais au sens réel, car je fais une sinusite aiguë. Ne pouvant vous remercier de vive voix, car je n'en ai pas, je tenais à vous remercier de m'avoir permis de vous représenter à plusieurs paliers, autant dans ma section locale (SEIC – 10460), au conseil régional de l'Estrie, au CEIC ainsi qu'au conseil québécois. Mon rêve adolescent était de devenir avocate afin d'aider mes pairs. Suite au décès de mon père en 1968, je n'ai pu devenir avocate.

Grâce à vous qui m'avez fait confiance pendant 28 ans, j'ai réalisé une grosse partie de mon rêve, soit être là pour aider à défendre vos droits. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous représenter et je vous saurai toujours reconnaissante de m'avoir donné ce privilège. Je veux féliciter aussi toutes les personnes, collègues qui sont nommés membres à vie ainsi que toutes les personnes assistant au congrès pour votre implication. Soyez assurés que vous faites une différence dans la vie de vos membres. Lorsque j'ai pris ma retraite, je ne pouvais plus être syndiquée, mais le syndicat était toujours présent en moi.

Au plaisir de se revoir. Bon congrès.

Un énorme merci.

Annonces

Le confrère Jean-Michel Fortin annonce que le Conseil régional de la Montérégie se réunira à 19 h.

Il explique aux personnes déléguées que des problèmes techniques retardent le traitement des demandes de remboursement en ligne et leur demande d'être patientes. Il ajoute que l'équipe de techniciens fait de son mieux pour régler la situation.

Le président du congrès annonce la reprise des délibérations dès 9 h le lendemain.

Samedi 19 juin 2021 – Séance de l'avant-midi

Annonce

L'équipe technique s'emploie toujours à rétablir le portail pour les demandes de remboursement.

Appel à l'ordre

Le président du congrès appelle à l'ordre les personnes déléguées.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confrère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	131
Observateurs et observatrices	34	9
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	4
Personnes invitées	S/O	3
Total	249	147

MOTION ADOPTÉE

Question de privilège : Événement tragique de la tuerie d'une famille musulmane en Ontario.

Fedoua Hritel, déléguée 89, Conseil québécois – La consœur Hritel demande une minute de silence pour la famille musulmane tuée il y a quelques semaines à London, en Ontario. Elle rappelle que l'AFPC s'engage toujours à défendre l'égalité et à éliminer la discrimination. Le congrès prend une minute de silence.

Jérôme Martel – délégué 117, SEI – Le confère Martel annonce que le SEI a fait un don de 10 000 \$.

Audrey St-Germain – déléguée 164, AGR – La consœur St-Germain annonce que le Syndicat de l'Agriculture a fait un don de 3 000 \$ à la famille et elle encourage les autres à faire de même.

Le président du congrès encourage les gens à faire des dons et à envoyer leur annonce à Jean-Michel.

Rapport du comité des statuts et règlements

Le président du congrès donne la parole au confrère Marc-André Gobeil, qui poursuit l'adoption des résolutions du comité des statuts et règlements.

Résolution S-1A

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-1A qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le congrès régional triennal est l'instance suprême de l'AFPC-Québec;

ATTENDU que les congrès régionaux triennaux sont les espaces où les problématiques fondamentales sont abordées, où les décisions importantes sont prises et où les orientations majeures sont choisies;

ATTENDU QU'UNE préparation adéquate est primordiale au bon déroulement des congrès régionaux triennaux;

ATTENDU QUE l'envoi d'un ordre du jour permettrait une meilleure préparation aux congrès régionaux triennaux;

IL EST RÉSOLU QU'UN nouveau paragraphe (f) soit ajouté à l'article 1 du Statut 6 stipulant :

Article 1 paragraphe (f) – Le Conseil québécois doit envoyer un ordre du jour complet au moins quatorze (14) jours avant la date d'ouverture du congrès régional triennal à tous les Éléments et toutes les SLCD de la région du Québec.

Motif

Le comité est d'avis qu'il s'agit d'une bonne pratique à adopter

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION S-1A ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution S-3

p/a Marc-André Gobeil

Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-3 qui se lit comme suit :

***ATTENDU QUE** l'élection de la vice-présidente exécutive ou de la vice-présidence nationale suppléante requiert de bien connaître chacun des candidats.e.s;*

***ATTENDU QUE** l'exposition des projets, objectifs et intentions des candidat.e.s doit pouvoir se faire adéquatement pour permettre aux délégués de voter pour la ou le meilleur candidat possible;*

***ATTENDU QUE** pour bien connaître et comprendre les projets, objectifs et intentions des candidats, une période de questions est très bénéfique;*

***IL EST RÉSOLU QUE** soit inséré un nouveau paragraphe dans le Règlement 3 qui se lirait comme suit :*

À la suite de la période de présentation de tous les candidats, une plénière est ouverte, individuellement pour chaque candidat, pendant laquelle les délégués au congrès peuvent poser leurs questions. Cette plénière est limitée à 15 minutes par candidat.

Motif

Le comité est d'avis que cette pratique ne peut qu'améliorer la vie démocratique de notre organisation.

p/a Jean-François Paradis

Bernard Blanchet

Motif : Le confrère Paradis demande d'ajouter à la résolution S-3 « qu'à la suite de la période de présentation de tous les candidats une plénière soit ouverte, individuellement pour chaque candidat, pendant laquelle les délégués au congrès peuvent poser leurs questions. Cette plénière devrait se limiter à 15 minutes par candidat pour un maximum d'une heure. »

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** de la résolution S-3.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES.

Le président du congrès mentionne que le comité des Statuts et règlements devra se rencontrer pour la motion de renvoi avec instruction de la résolution S-3.

Résolution S-29

p/a Marc-André Gobeil

Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution S-29 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les comités du congrès sont présentement formés uniquement à partir des membres du Conseil québécois;

ATTENDU QUE la présence de personnes déléguées ne siégeant pas au Conseil québécois lors des rencontres des comités du congrès permettrait d'effectuer un travail d'analyse des résolutions plus représentatif de nos membres;

ATTENDU QUE la vie démocratique de notre organisation gagnerait à ouvrir ces comités à plus de membres;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec adopte le règlement suivant :
Formation des comités du congrès de l'AFPC-Québec
Chaque personne siégeant au Conseil québécois peut siéger à un des comités du congrès.

La personne déléguée de chaque conseil régional au congrès régional triennal de l'AFPC-Québec peut siéger à un des comités du congrès de l'AFPC-Québec;

Les dépenses des délégués siégeant aux comités du congrès sont couvertes par l'AFPC-Québec conformément aux politiques de remboursement des dépenses.

Motif

Le comité est d'avis que l'ajout de membres aux comités du congrès permettrait d'effectuer un travail d'analyse des résolutions plus représentatif de nos membres, et la formule proposée est démocratique puisqu'elle prévoit un processus d'élection clair.

p/a Jean-François Paradis

Fabienne Jean-François

Que la **question préalable** soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION S-29 REJETÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution S-25

p/a Marc-André Gobeil

Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-25 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les Statuts et règlements de l'AFPC-Québec ne peuvent aller à l'encontre des Statuts de l'AFPC;

ATTENDU QUE la formule de représentation actuellement prévue dans les Statuts de l'AFPC-Québec va à l'encontre des Statuts de l'AFPC;

IL EST RÉSOLU QUE le Statut 8 des Statuts de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

STATUT 8 CONSEILS RÉGIONAUX

Article 1

(a) Conformément à l'article 14, paragraphe (1) des Statuts de l'AFPC, le Conseil québécois encouragera l'organisation et le fonctionnement de conseils régionaux au Québec.

(b) À l'exception du congrès triennal de l'AFPC-Québec, et conformément à l'article 14, paragraphe (5) des Statuts de l'AFPC, les conseils régionaux seront le lien principal entre le Conseil québécois et les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, les sections locales et les succursales, les comités régionaux des femmes, les comités régionaux des groupes d'équité et les comités régionaux des jeunes.

Article 2

La formation de conseils régionaux fonctionnels de l'AFPC dans les régions décrites selon le statut 4, alinéa 1 (a) sera la priorité du Conseil québécois.

Article 3

Les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, la directrice des femmes de l'AFPC-Québec, la directrice ou le directeur des groupes d'équité de l'AFPC-Québec, la directrice ou le directeur représentant les jeunes, la directrice ou le directeur des SLCD et la présidence du CQSU ont

le droit d'adhérer à un seul conseil régional dans la région de leur choix où ils ont droit de vote et de parole.

Article 4

- (a) *Chaque comité régional affilié reconnu dans les Statuts est représenté au sein du conseil régional selon les Statuts et Règlements de l'AFPC, article 14, paragraphe (4) et (5), exception faite des membres élus à l'exécutif.*
- (b) *Les sections locales sont représentées au sein du Conseil régional selon les Statuts et Règlements de l'AFPC, article 14, paragraphe (4) et (5), exception faite des membres élus à l'exécutif.*

Motif

Le Statut 8, dans sa forme actuelle, va à l'encontre des Statuts de l'AFPC (article 14, paragraphe 4, qui prévoit les modalités de représentation au sein des conseils régionaux) et ces derniers ont préséance. Le président national a recommandé d'effectuer les modifications à nos statuts.

p/a Annick Lamoureux

Sylvia Venne

Que la **question préalable** soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION S-25 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Rappel au règlement — *Marc Brière, délégué 29, SEI*

Le confrère Brière mentionne que l'interprétation des Statuts de l'AFPC-Québec se fait par les présidents des Éléments.

Il ajoute que c'est au président national de statuer sur les Statuts de l'AFPC-Québec.

Rappel au règlement — *Sébastien Paquette, délégué 135, Conseil québécois*

Le confrère Paquette précise que la seule instance qui peut modifier les Statuts de l'AFPC-Québec et son interprétation doivent être voté au congrès afin de valider leur conformité.

Le président du congrès annonce une pause.

Au retour de la pause, le président du congrès appelle à l'ordre et demande le rapport du comité des lettres de créance.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confrère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	139
Observateurs et observatrices	34	13
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	9
Invités	S/O	6
Total	249	167

MOTION ADOPTÉE

Membre à vie

Magali Picard

Le président du congrès annonce en primeur le visionnement d'une vidéo promotionnelle de l'AFPC-Québec sur son histoire. Après le visionnement, il donne la parole à Jérôme Turcq afin de présenter la troisième personne qui recevra le titre de membre à vie lors de ce 10^e congrès triennal.

Le confrère Turcq annonce la nomination de **Magali Picard** comme troisième membre à vie et lui rend hommage.

Voir le texte de l'hommage à l'annexe 11

Le président du congrès remercie le confrère Turcq et annonce que le confrère Toufic El-Daher est un complice de longue date de Magali, puisqu'ils ont travaillé tous les deux au Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants. Le confrère Barrière donne la parole au confrère El-Daher, qui lit son hommage à Magali Picard.

Voir le texte de l'hommage à l'annexe 12

Le président du congrès remercie le confrère El-Daher et rend également hommage à la consœur Picard.

Voir le texte de l'hommage à l'annexe 13

Le président du congrès cède la parole à la consœur Picard qui remercie le congrès de sa nomination en tant que membre à vie.

Voir le texte des remerciements à l'annexe 14

Le confrère Barrière reprend la parole et annonce qu'une carte virtuelle est présentement en ligne pour souligner la nomination de la consœur Magali. Il encourage les personnes déléguées à la partager avec tous ceux et celles qui la connaissent.

Comité des statuts et des règlements

Le président du congrès donne la parole au confrère Gobeil, qui reprend la lecture du rapport du comité des statuts et règlements.

Résolution S-22

p/a Marc-André Gobeil

Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-22 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, le règlement 7 de l'AFPC-Québec crée de la confusion par rapport à l'assemblée annuelle, aux élections et à l'adoption des états financiers.

ATTENDU QUE les normes comptables canadiennes prescrivent la présentation des états financiers annuels au plus tard le 90e jour suivant la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QUE l'Article 14, Paragraphe (13) des statuts de l'AFPC prévoit qu'une des réunions des conseils régionaux est l'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeants et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7 de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 7 — CONSEILS RÉGIONAUX

Afin d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de ses conseils régionaux, l'AFPC-Québec prescrit les lignes directrices suivantes :

1. Mandat des conseils régionaux

Le Conseil régional est l'instance qui appuie, unifie et relie entre elles les sections locales sur son territoire. Son mandat est de créer de la solidarité entre les membres ainsi que de bâtir des ponts avec la société civile. Son rôle est d'être dans l'action pour mobiliser et rassembler autour d'enjeux qui touchent ses membres par l'éducation et l'action politique.

2. Composition des conseils régionaux

- a) Les membres des comités exécutifs des conseils régionaux sont élus annuellement selon l'article 14 des Statuts de l'AFPC.*

3. Fréquence des rencontres

- a) Les conseils régionaux convoquent des réunions à intervalle régulier au moins quatre (4) fois par année, incluant l'assemblée annuelle.*
- b) L'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeantes et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres doit avoir lieu au plus tard le 90e jour après la fin de son exercice financier*

4. Obligations liées au financement des conseils régionaux

- a) Dans l'objectif de tenir informée l'AFPC-Québec des enjeux régionaux, les conseils régionaux doivent envoyer au bureau de la ou du VPER les procès-verbaux de ces réunions, incluant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. Ces procès-verbaux doivent être envoyés dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de ces réunions.*
- b) Un rapport financier annuel détaillé, de chaque conseil régional, doit être envoyé au bureau de la ou du VPER de l'AFPC-Québec dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée générale annuelle.*
- c) Afin de pouvoir bénéficier de leur financement annuel, les conseils régionaux doivent avoir rempli les obligations énumérées au point 4 (a) et (b) du présent Règlement.*
- d) L'exercice financier d'un conseil régional correspond à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.*

5. Modifications aux Règlements des conseils régionaux

Les conseils régionaux doivent informer l'AFPC-Québec de tous changements à leurs Règlements.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'année 2020 étant une année de transition, les conseils régionaux ne soient pas tenus d'y effectuer des élections. Pour plus de clarté, les prochaines élections de tous les conseils régionaux devront avoir lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} avril 2021.

Motif : Le comité est d'avis que ces changements élimineront les incohérences et rendront le Règlement 7 conforme aux statuts de l'AFPC.

p/a Jérôme Martel Jimmy Mailhot

Motif : Pour se conformer au report du congrès prévu en 2020, le confrère Martel demande que les dates soient modifiées comme suit : 2021 au lieu de 2020 et, pour la période de transition, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2022 au lieu du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2021.

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** de la résolution S-22.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE

Le président du congrès, Yvon Barrière, mentionne que le comité devra se réunir pour son deuxième renvoi en instruction.

Résolution S-24

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution S-24 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le Statut 4 de l'AFPC-Québec manque de clarté et d'uniformité concernant l'élection des directrices et directeurs des groupes Femmes, Équité et Jeunes et leurs suppléances;

ATTENDU QUE la mise en place des conseils régionaux a atteint sa limite;

IL EST RÉSOLU QUE le Statut 4 des statuts de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

STATUT 4 STRUCTURE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS

Article 1

- a) *Le Conseil québécois se compose de la vice-présidence exécutive régionale du Québec, de la vice-présidence suppléante, d'une directrice des femmes, d'une directrice ou d'un directeur des groupes d'équité, d'une directrice ou d'un directeur représentant les jeunes, d'une directrice ou d'un directeur représentant les SLCD du Québec, de la présidence du Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU) et de la présidence du conseil régional de chacune des huit (8) régions suivantes :*
- *Etrie/Bois-Francs*
 - *Laval/Laurentides/Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue*
 - *Québec/Québec-Métro*
 - *Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais*
 - *Montérégie*
 - *Montréal*
 - *Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord*
 - *Mauricie*
- b) *La vice-présidence exécutive régionale du Québec et la vice-présidence suppléante seront élues lors du congrès triennal de l'AFPC-Québec (selon les dispositions stipulées dans le Règlement 3).*
- c) *La présidence et l'exécutif des conseils régionaux sont élus lors d'une assemblée annuelle du conseil régional de leur région, en conformité avec leurs statuts ou règlements internes, tout en tenant compte du règlement 7 de l'AFPC-Québec.*
- d) *Chaque directrice ou directeur des groupes Femmes, Équité et Jeunes et leurs suppléances sera élue par les membres de son comité régional respectif selon la procédure suivante :*
- i. *la présidence d'élection sera choisie par la vice-présidence exécutive régionale du Québec, de concert avec les coordonnatrices et coordonnateurs des comités régionaux et la directrice ou directeur en poste;*
 - ii. *la mise en candidature de ces postes sera faite par l'entremise des comités régionaux dans les six (6) mois précédant le congrès triennal de l'AFPC-Québec;*
 - iii. *l'élection de la directrice ou du directeur et de sa suppléance sera terminée au moins trois (3) mois avant le congrès triennal de l'AFPC-Québec;*
 - iv. *tous les membres provenant des comités régionaux de l'AFPC au Québec pourront poser leur candidature;*

- v. *la représentante ou le représentant de chacun des Éléments et de chacune des SLCD, tel que stipulé dans les Statuts de l'AFPC, qui aura participé à au moins trois (3) réunions de son comité régional dans la dernière année, aura droit de vote lors de l'élection de la directrice ou du directeur de l'AFPC-Québec et de sa suppléance; et*
- vi. *l'élection de la directrice ou du directeur et de sa suppléance sera entérinée par le congrès triennal de l'AFPC-Québec.*

(e) La directrice ou le directeur, sa suppléance, représentant les SLCD, incluant les sections locales à charte directe du secteur universitaire du Québec non membres du CQSU, seront élus lors de la réunion annuelle des SLCD en conformité avec leurs Statuts ou Règlements internes.

(f) La présidence et sa suppléance représentant les SLCD du secteur universitaire du Québec membres du CQSU, seront élues lors de leur congrès en conformité avec leurs Statuts ou Règlements internes.

Article 2

- (a) Advenant le départ de la présidence d'un conseil régional, ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion spéciale du Conseil régional.*
- (b) Advenant le départ de la directrice ou du directeur représentant les SLCD du Québec ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion spéciale des SLCD du Québec.*
- (c) Advenant le départ de la présidence représentant les SLCD du secteur universitaire du Québec et les membres du CQSU, ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion des SLCD du secteur universitaire du Québec et des membres du CQSU.*
- (d) Advenant le départ de la directrice ou du directeur d'un des groupes Femmes, Équité et Jeunes ou leur suppléance au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection, comme stipulé au statut 4, article 1 (d) des présents Statuts.*

Motif

Le comité est d'avis que ces changements seraient bénéfiques pour la compréhension du fonctionnement des comités et pour alléger le texte.

Le président du congrès précise que le Conseil québécois peut adopter ou refuser des résolutions générales, mais ne peut pas changer les Statuts.

p/a Jérôme Martel

Lina Naanaa

Motif : Le confrère Martel demande que l'alinéa 1 d) v soit modifié en faisant passer de 3 à 1 le nombre de réunions du comité régional auxquelles doivent participer les représentants des Éléments et des SLCD pour avoir le droit de vote.

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** de la résolution S-24.

Rappel au règlement – Marc Brière – délégué 29, SEI

Le confrère Brière estime que la proposition du confrère Martel vient changer l'intention de la résolution. Le but de la résolution S-24 est de se conformer aux Statuts de l'AFPC, lesquels précisent bien 3 rencontres.

Le confrère Gobeil explique que la résolution ne porte pas sur ce qui constitue un comité actif, mais plutôt sur qui a le droit de vote aux élections des directeurs et directrices des différents comités faisant partie du Conseil québécois.

Le président du congrès accueille partiellement le rappel au règlement du confrère Brière et ajoute que le congrès procédera à un vote pour la demande de renvoi avec instruction. Si elle est acceptée, le comité vérifiera si la résolution modifiée est conforme aux Statuts et Règlements nationaux de l'AFPC.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE.

Le président du congrès mentionne que le comité est saisi de nouveau d'une motion de renvoi avec instruction.

Point de privilège — Jayson Vinetti, délégué 187, UEDN

Le confrère Vinetti demande de prioriser la résolution S-6 du rapport du comité des statuts et règlements de l'AFPC-Québec.

Le président du congrès rejette la demande puisqu'il est impossible de changer l'ordre des résolutions conformément aux règles de procédure.

Pause repas

Samedi 19 juin 2021 — séance de l'après-midi

Annonces

Voici les gagnants de la carte-cadeau prépayée de 100 \$, gracieuseté de Coughlin :

- Yvon Beaudoin
- Jimmy Mailhot
- Simon Careau
- Shabnam Mahmoudzadeh Vaziri
- Kamdem Batchanga.

Le président du congrès appelle à l'ordre.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	141
Observateurs et observatrices	34	15
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	9
Invités	S/O	4
Total	249	169

MOTION ADOPTÉE

Rapport du comité des résolutions générales

Le président du congrès donne la parole au confrère Frédéric Boucher-Legault, président du Conseil régional de Montréal, qui présente le rapport du comité des résolutions générales.

Sous réserve de ratification par le congrès, les personnes déléguées suivantes ont été désignées membres du comité des résolutions générales.

Président

- Djimy Théodore, directeur des groupes d'équité, AFPC-Québec

Membres

- Natasha Reynolds, présidente du Conseil régional de Laval/Laurentides/Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue
- Jimmy Mailhot, président du Conseil régional de la Mauricie
- Frédéric Boucher-Legault, président du Conseil régional de Montréal

Le comité des résolutions générales s'est réuni pour la première fois les 4 et 5 février 2020 à l'Université TÉLUQ (salle 12-243, 5800, rue Saint-Denis, bureau 1105, à Montréal). Compte tenu de la crise sanitaire qui a commencé en mars 2020, la deuxième rencontre s'est déroulée virtuellement le 23 avril 2021. Y assistaient : Djimy Théodore, Frédéric Boucher-Legault, Jimmy Mailhot, Isabelle Renaud et Marie-Ange Mundela. Natasha Reynolds a motivé son absence.

Au cours de ses délibérations, le comité a examiné 83 résolutions : 77 lors de la première réunion et 6, dont 1 résolution tardive (G-79), à la deuxième. La G-79 sera traitée en dernier au congrès. Toutes les résolutions ont été soumises en français comme langue de départ, sauf une soumise en anglais.

Le comité a pu formuler ses recommandations d'adoption ou de rejet sur l'ensemble des résolutions qui lui avaient été confiées. Les résolutions G-4, G-29, G-34, G-35, G-48, G-50, G-53, G-73, G-74, G-75, G-76 et G-77 ont été jugées irrecevables par le président national.

Le comité s'est également penché sur la mise à jour du cahier des résolutions en instance qui comprend 48 résolutions.

Les résolutions générales apparaissent dans le rapport plutôt que dans un cahier distinct. Elles suivent l'ordre de priorité établi par le comité.

Les résolutions générales englobées dans une autre considérée principale par le comité et les résolutions générales scindées sont présentées dans le document de travail A selon l'ordre de priorité établi.

Pour accélérer le travail du congrès, le comité a décidé que toutes ses motions de recommandation sont automatiquement proposées et appuyées par le président et les membres du comité.

En terminant, afin d'en alléger le texte, les sigles des sources ayant soumis les résolutions traitées dans ce rapport font l'objet du document de travail C.

Le comité a fixé l'ordre de priorité suivant :

Recommandation d'adoption

- | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1) G-1 | Racisme systémique |
| 2) G-78 | PL 59 sur la réforme de la LSST et de la LATMP |
| 3) G-10A (qui englobe G-47) | Congé de maternité entièrement financé |
| 4) G-9 | Stérilisation forcée des femmes autochtones |
| 5) G-54 | Formation de base sur les droits des Autochtones |
| 6) G-14A (qui englobe G-42 la 1 ^{re} conclusion) | Stages non rémunérés |
| 7) G-13A (qui englobe G-41) | Lutte contre la privatisation |
| 8) G-12A (qui englobe G-39) | Travail précaire |
| 9) G-5A (qui englobe G-57) | Opposition à la réforme du PEQ |
| 10) G-23 | États généraux du syndicalisme |
| 11) G-40A (qui englobe G-11) | Oppression de genre |
| 12) G-26 | Régime de retraite à prestations cibles |

13) G-25	Écoresponsabilité
14) G-21	Élimination des plastiques à usage unique
15) G-27	Pérennisation des investissements fédéraux en transport collectif
16) G-28-3 ^e conclusion	Directive sur les postes isolés et les logements de l'État (Rivière-au-Renard, Gaspé, Grande-Rivière et Chandler)
17) G-30-3 ^e conclusion	Directive sur les postes isolés et les logements de l'État (Blanc-Sablon)
18) G-70	Comité d'aide et d'intervention
19) G-51	Formation avancée sur les droits de la personne
20) G-52	Formation avancée sur les droits de la personne
21) G-62	Accessibilité au PEQ pour les postdoctorants
22) G-58	Opposition au projet de loi 40
23) G-2	Marchandisation du savoir
24) G-6	L'accès à l'assurance-emploi pour les emplois précaires
25) G-8	Ajouter les paiements électroniques aux modes de paiement acceptés et utilisés par l'AFPC
26) G-18	Format des listes des membres
27) G-31	Méthode Lean et impact négatif sur les membres

- 28) G-15 Transport en commun gratuit pour les personnes à faible revenu
- 29) G-43 Déléguée en condition féminine dans les sections locales
- 30) G-81 Formation d'un comité environnement et transition juste

Recommandation de rejet

- 31) G-3 Motivation de l'irrecevabilité des résolutions de congrès
- 32) G-7 Choix des personnes déléguées aux conférences nationales ou régionales
- 33) G-16 Régime universel et public d'assurance médicaments
- 34) G-17 Sauvegarde, considération et amélioration des services publics
- 35) G-19 Consolidation salariale du personnel de recherche universitaire
- 36) G-20 Modification de la *Loi sur l'assurance-emploi*
- 37) G-22 Agents de liaison à la Commission de l'assurance-emploi
- 38) G-24 Instauration d'un service de compostage dans les bureaux de l'AFPC
- 39) G-28-1^{re} et 2^e conclusions Directive sur les postes isolés et les logements de l'État (Rivière-au-Renard, Gaspé, Grande-Rivière et Chandler)
- 40) G-30-1^{re} et 2^e conclusions Directive sur les postes isolés et les logements de l'État (Blanc-Sablon)

41) G-32	Programme de garde pour animaux domestiques
42) G-33A (qui englobe G-63)	Comité d'aide et d'intervention — CNAI
43) G-36	Ajustement des frais médicaux
44) G-37	Code canadien du travail
45) G-38	Formation anti-oppression et anti-discrimination pour le CNA de l'AFPC
46) G-42-2 ^e conclusion	Stages non rémunérés
47) G-44	Assurance médicaments universelle
48) G-45A (qui englobe G-59)	Salaire minimum 15 \$
49) G-46	Politique familiale
50) G-49	Santé mentale en milieu de travail
51) G-55A (qui englobe G-65, G-67, G-68, G-71)	Promouvoir le covoiturage lors d'activités de l'AFPC
52) G-56A (qui englobe G-64, G-66, G-69, G-72)	Modifier la politique sur les voyages de l'AFPC, section 4 article 4.6.6
53) G-60	Opposition au projet de loi 9
54) G-61	Amélioration de la PSG
55) G-80	Télétravail et volontariat
56) G-82	Frais occasionnés par le télétravail
57) G-83	Création d'un fonds d'urgence
 <u>Résolution tardive</u>	
58) G-79	Changements climatiques

Résolutions irrecevables

59) G-4	Résolutions non traitées lors du congrès
60) G-29	Directive sur les postes isolés et les logements de l'État (DPILÉ)
61) G-34	Temps de libération syndicale pour la réalisation des rencontres des comités des femmes régionaux
62) G-35	Droit de parole aux femmes
63) G-48	Stérilisation forcée des femmes autochtones
64) G-50	Représentation des personnes noires et racisées au sein de la gestion
65) G-53	Loi 21
66) G-73	Frais de participation au congrès national triennal de l'AFPC et aux congrès régionaux de l'AFPC
67) G-74	Frais de participation au congrès national triennal de l'AFPC et aux congrès régionaux de l'AFPC
68) G-75	Interprétation de la présidence nationale de l'AFPC
69) G-76	Formation Droits de la personne
70) G-77	Rôle de la suppléance aux postes de directrice des femmes, directrice ou directeur des groupes d'équité, directrice ou directeur représentant les jeunes, directrice ou directeur représentant les SLCD incluant les sections locales à charte directe du secteur universitaire et présidence représentant les SLCD du secteur

Retrait du cahier des résolutions en instance

71) 2014-G-3	Libre droit de manifester
72) 2014-G-29A	Libérations syndicales pour les membres à statut précaire et atypique
73) 2014-G-15	Don de sang
74) 2017-G-71	Primes de rendement chez Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
75) 2017-G-42	Élection québécoise
76) 2017-G-11	Clause de parité salariale
77) 2017-G-8	Régime de pensions des organisations sous réglementation fédérale
78) 2017 — G-16	Bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ)
79) 2017-G-49	Prix des médicaments

Le comité tient à remercier ceux et celles qui ont contribué aux travaux du comité et à la préparation des documents : Marie-Ange Mundela (secrétaire du comité), les conseillers techniques Carlin Doutre et Isabelle Renaud, qui a remplacé ce dernier, ainsi que le personnel de l'AFPC.

Le comité des résolutions générales était chargé d'examiner toutes les résolutions générales reçues. Les délibérations sérieuses et réfléchies se sont déroulées dans le plus grand respect. Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur travail acharné et leur contribution.

Le tout soumis respectueusement au nom du comité.

Résolution G-1

p/a Frédéric Boucher-Legault

Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-1 qui se lit comme suit

ATTENDU que le racisme systémique est la production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés;

ATTENDU que le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical;

ATTENDU que l'inégalité raciale est le résultat de l'organisation de la vie économique, culturelle et politique d'une société;

ATTENDU que le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié, une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets;

ATTENDU que des obstacles systémiques subsistent et empêchent les personnes issues de l'immigration et les membres des minorités visibles d'accéder à un emploi, de le maintenir ou d'avancer dans leur carrière;

ATTENDU qu'au Québec le taux de chômage est deux fois plus élevé pour la population immigrante que pour les citoyennes et citoyens nés au Canada, et que 43 % des immigrantes et immigrants sont surqualifiés pour leur emploi, comparativement à 29,7 % des natifs du Québec;

ATTENDU que plusieurs études ont été réalisées sur le sujet au cours des dernières années;

IL EST RÉSOLU que le Conseil québécois se positionne publiquement contre toute forme de racisme systémique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le Conseil québécois se dote d'une politique visant à éliminer le racisme systémique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le Conseil québécois, de concert avec son comité sur les minorités visibles, lance une campagne d'information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l'éliminer.

Motif :

Le comité recommande l'adoption de cette résolution; car elle s'accorde à la mission de l'AFPC.

p/a Albert Le Grand Amba Mballa

Shawn Connery

Motif : Le confrère Amba Mballa demande de modifier la résolution G-1 en remplaçant le terme « minorité visible » par le terme « groupe d'équité » et de remplacer « national » par « régional ».

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** de la résolution G-1.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE

Résolution G-78

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-78 qui se lit comme suit

ATTENDU QUE l'AFPC-Québec a pour but d'œuvre à la promotion de la justice sociale par l'éducation, l'action politique et la mobilisation de ses membres ainsi que de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE l'AFPC-Québec considère que les lois actuelles en santé et sécurité du travail doivent être modernisées afin de mieux protéger les personnes salariées du Québec;

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle le PL59 économise des milliards de dollars sur le dos des personnes salariées les plus démunies;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'AFPC-Québec :

- *Dénonce le PL59 dans sa forme actuelle;*
- *S'associe à la FTQ dans la campagne nationale contre le PL59;*
- *S'assure que la modernisation des LSST et LATMP améliore la protection des personnes salariées.*

Motif :

Le comité recommande l'adoption, car l'AFPC-Québec, comme affiliée, participe déjà à la campagne de la FTQ; et doit continuer la lutte pour les droits à la santé et sécurité de ses membres. Vu que les membres, tant au niveau provincial que fédéral, seront affectés par le PL59, le congrès de l'AFPC-Québec comme instance doit se prononcer contre ce projet.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION G-78 ADOPTÉE

Résolution G-10A

(qui englobe la résolution G-47)

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-10A qui se lit comme suit

PARCE QUE le choix de devenir parent en 2020 comporte de nombreux frais indus afin de prendre adéquatement soin d'un enfant; et

PARCE QU'à la suite de l'accouchement et dans la première année de vie du nourrisson, la présence de la mère est bénéfique et essentielle au développement de l'enfant; et

PARCE QUE plusieurs mères sont monoparentales et souvent le soutien familial principal; et

PARCE QUE le congé de maternité impute souvent une charge monétaire supplémentaire à la mère qui se voit même désavantagée au niveau de la carrière et de la retraite; et

PARCE QUE le montant reçu par la mère en congé de maternité ne représente qu'un pourcentage du salaire habituel de celle-ci :

L'AFPC S'ENGAGE à faire pression sur les divers paliers de gouvernement et sur les régimes d'assurance collectifs afin que le congé de maternité et les prestations de retraite soient couverts à 100 % lors du congé de maternité.

Motif :

Le comité recommande l'adoption de cette résolution; car il juge qu'il est important que les femmes ne subissent aucun préjudice financier à la suite de l'arrivée d'un enfant.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION G-10A ADOPTÉE

Résolution G-9 – Stérilisation forcée des femmes autochtones

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-9 qui se lit comme suit

PARCE QUE les femmes autochtones sont victimes d'un féminicide reconnu au Canada et que l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada confirme cette violence; et

PARCE QUE l'AFPC-Québec s'implique afin de dénoncer les injustices dont sont victimes les Femmes autochtones; et

PARCE QU'un mouvement de dénonciation de femmes autochtones qui considèrent avoir été stérilisées contre leur gré se manifeste; et

PARCE QUE les comités des femmes protègent les droits des femmes de disposer de leur corps et de prendre des décisions libres les concernant; et

PARCE QUE les Femmes autochtones sont victimes de discrimination dans les systèmes de santé et judiciaire et dans les organismes gouvernementaux :

L'AFPC S'ENGAGE à se positionner contre toute stérilisation forcée des femmes.

Motif :

Le comité recommande l'adoption de cette résolution, car elle s'inscrit dans les pratiques et usages de l'AFPC.

Question — Marc Brière, délégué 29, SEI

Le confrère Brière demande une clarification concernant le terme « femme » utilisé dans la résolution sans mention de femme autochtone. Le confrère Boucher-Legault confirme qu'une coquille s'est glissée dans la résolution. Le confrère Brière demande que la résolution soit corrigée sans faire l'objet d'un renvoi avec instruction.

Le président du congrès demande à la consœur Annick Lamoureux, représentante du Conseil régional Laval/Laurentides/Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue, si elle accepte le changement proposé par le confrère Brière. Le président du comité des résolutions est également en accord avec la demande.

Le président du congrès continue le débat sur la résolution G-9.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION G-9 ADOPTÉE

Résolution G-54

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-54 qui se lit comme suit

ATTENDU QUE nos frères et sœurs des Premières Nations ont subi de nombreux abus et discriminations au cours des cinq cents dernières années.

ATTENDU QUE l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a remis un rapport dévastateur à l'encontre du gouvernement canadien.

ATTENDU QUE la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec a émis un blâme sévère envers le gouvernement du Québec.

ATTENDU QUE nous sommes tous concernés par le traitement qui est réservé à nos sœurs et frères autochtones.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à donner et à maintenir la formation de base sur les réalités et les droits des peuples autochtones au minimum une fois par cycle budgétaire

Motif :

Le comité recommande l'adoption de cette résolution, car il reconnaît l'importance de l'éducation et la sensibilisation aux droits de la personne.

Une clarification du confrère Boucher-Legault est apportée lors du débat confirmant que cette résolution sera envoyée au prochain congrès national de l'AFPC.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION G-54 ADOPTÉE

Résolution G-14A

(Qui englobe la résolution G-42 — 1^{re} conclusion)

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-14A qui se lit comme suit

PARCE QUE les stages se définissent comme l'exécution d'activités réelles de travail, telles que produire ou distribuer un bien ou rendre un service dans un véritable contexte de travail. Cette définition exclut les stages d'observation; et

PARCE QUE les stages représentent une importante charge de travail pour les étudiantes et étudiants, qui doivent en plus conjuguer les obligations scolaires et familiales, et un emploi rémunéré; et

PARCE QU'une majorité des stages non rémunérés sont concentrés dans des domaines d'études et d'emploi à prédominance féminine (enseignement, travail social, éducation à la petite enfance, communication, sciences infirmières), perpétuant les inégalités entre les sexes; et

PARCE QUE les personnes effectuant des stages non rémunérés ne sont pas protégées par les Lois sur les normes du travail; et

PARCE QUE les stages qui ne sont pas sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement ne sont pas couverts par la CNESST en vertu de l'article 10 de la LATMP :

L'AFPC S'ENGAGE à faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour interdire les stages et les internats non rémunérés, et ce à tous les niveaux d'études.

Motif :

Le comité recommande cette résolution, car tout travail mérite d'être rémunéré.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION G-14A ADOPTÉE

Résolution G-13A – Lutte contre la privatisation

(qui englobe la résolution G-41)

p/a Frédéric Boucher-Legault Djimy Théodore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'adopter la résolution G-13A qui se lit comme suit

PARCE QUE l'AFPC est un chef de file dans la mobilisation et les accréditations; et

PARCE QUE l'AFPC a une majorité de membres dans la fonction publique; et

PARCE QUE l'AFPC prône la préservation des services publics de qualité et accessibles à tous; et

PARCE QUE l'AFPC souhaite réduire la privatisation et rehausser le filet social :

L'AFPC S'ENGAGE à continuer à former, informer et mobiliser ses membres sur les enjeux de la privatisation et les effets sur nos conventions collectives, nos salaires et la création future d'emplois publics.

Motif :

Le comité recommande l'adoption de cette résolution, car celle-ci s'inscrit dans la mission de l'AFPC de lutte contre la privatisation à travers les campagnes en place.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION G-13A ADOPTÉE

Le président du congrès remercie le confrère Boucher-Legault et rappelle que le comité doit se rencontrer pour un renvoi avec instruction qui sera présenté dimanche.

Rapport du comité des finances

Le président du congrès donne la parole au président du comité des finances, le confrère Sébastien Paquette, qui présente les résumés des motions de renvoi avec instruction adoptées plus tôt par le congrès.

Frais d'inscription aux congrès

Le CEA avait décidé d'inclure des frais d'inscription pour les congrès régionaux lorsqu'ils devaient être des événements en personne. Cela a été confirmé dans l'appel initial pour les congrès régionaux. Lorsqu'ils ont été remplacés par des congrès virtuels, le CEA a réexaminé cette décision et supprimé les frais d'inscription. Encore une fois, cela a été confirmé dans l'appel révisé pour les congrès régionaux.

La possibilité de facturer des frais d'inscription à un événement « entièrement financé » a été confirmée par l'ancien président national de l'AFPC, Daryl Bean. Le président actuel de l'AFPC, Chris Aylward, a confirmé cette décision du CEA et a communiqué l'information aux membres qui avaient posé la question. Il n'y a pas de note de service XO, mais nous avons de la documentation écrite à ce sujet, y compris des lettres du président de l'AFPC aux membres.

Donc :

1. C'était une décision de CEA.
2. Daryl Bean a rendu la décision initiale selon laquelle des frais d'inscription pouvaient être facturés pour un événement entièrement financé.
3. Chris a maintenu la décision du confrère Bean.

Motion de renvoi avec instruction — Prévisions budgétaires 2021 à 2023

p/a Sébastien Paquette Gérald Grenon

Que le congrès approuve le rapport du budget 2021 à 2023 modifié.

- Le comité a créé un poste budgétaire en 2021 pour les remboursements salariaux engagés en 2020 qui n'ont toujours pas été réclamés par les employeurs.
- Le comité est d'accord pour qu'on passe de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice, tel qu'il a été proposé. Il estime que le montant qui reste à réclamer est d'environ 15 000 \$, basé sur les deux années précédentes.

On présente le nouveau document des *prévisions budgétaires de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve — cycle 2020-2023* avec les ajouts suivants :

- 1) Frais de vérification comptable de 14 500 \$ dans les prévisions budgétaires pour l'année 2020 et ajout de 6 000 \$ par année pour les années 2021-2022-2023.
- 2) Compte à payer pour passer de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice d'un montant de 15 000 \$ dans les prévisions budgétaires pour l'année 2021.

p/a Bernard Blanchet Yannick Lessard

Que la **question préalable** soit maintenant mise aux voix.

Point de privilège — Benoit Laberge, délégué 96, UEDN

Le confrère Laberge demande la tenue d'un vote secret.

Le président du congrès rejette la demande du vote secret puisque la question préalable a déjà été posée.

Rappel au règlement – Marc-André Gobeil – délégué 82, Conseil québécois

Le confrère Gobeil formule des réticences à l'acceptation de la question préalable par le président du congrès, alors que les personnes déléguées n'ont pas encore eu la chance de se prononcer sur les recommandations du comité.

Le président du congrès confirme que la question préalable peut être posée en tout temps.

MOTION ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES MODIFIÉ DE 2021 À 2023 ADOPTÉE

Point de privilège — Jean-François Paradis, délégué 138, Conseil québécois

Le confrère Paradis signale au président du congrès qu'il n'y a aucun endroit, sur la plateforme virtuelle du congrès, pour enregistrer une dissidence.

Le président du congrès croyait qu'un endroit était réservé à l'ajout d'opinions dissidentes sur la plateforme virtuelle du congrès. Il dit aux personnes déléguées qui désirent enregistrer leur dissidence à l'adoption des prévisions budgétaires de 2021 à 2023, d'envoyer un courriel à lavoieb@psac-afpc.com afin qu'elle soit enregistrée.

Les personnes déléguées suivantes enregistrent leur dissidence :

- Jean-François Paradis, délégué 138
- Kristine Leclerc, déléguée 107
- Dany Gélinas, délégué 77
- Marc-André Gobeil, délégué 82
- Christine Vallières, déléguée 191
- Anael Haché, déléguée 85
- Benoit Laberge, délégué 96

Annonce

Le confrère Fortin fait les dernières annonces de la journée. Ensuite, les travaux du congrès sont suspendus pour passer aux débats électoraux (VPER et sa suppléance).

- VPER : débat à 16 h 30
- Suppléance : débat à 17 h.

Dimanche 20 juin 2021 — séance de l'avant-midi

Annonces

Le confrère Fortin souhaite Bonne fête des Pères à tous et explique la procédure pour enregistrer une dissidence.

Pour enregistrer sa dissidence, il faut aviser le président du congrès. Celui-ci demandera aux techniciens d'envoyer la notification d'enregistrement d'une dissidence à toutes les personnes déléguées. Les personnes qui le souhaitent pourront alors enregistrer leur dissidence. Les autres n'ont qu'à ignorer la notification.

Le président du congrès appelle à l'ordre.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confrère Barrière demande au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, de présenter le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	120
Observateurs et observatrices	34	7
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	4
Invités	S/O	4
Total	249	135

MOTION ADOPTÉE

Résolution d'urgence

François Paradis, délégué 137, UCET

Le confrère Paradis dépose une résolution d'urgence concernant l'utilisation des deux langues officielles qui se lit comme suit :

p/a François Paradis Gaétan Denis

Que le congrès approuve la résolution d'urgence proposée par le confrère François Paradis concernant l'inclusion des membres en règle francophones à l'article 15 des Statuts et Règlements de l'AFPC, qui se lit comme suit :

***Attendu que** l'article 5 des Statuts et Règlements de l'AFPC national stipule que chaque membre en règle a le droit d'être protégé contre toute action ou omission de la part du syndicat ou d'autres membres qui constituerait à son égard une discrimination fondée sur l'origine nationale ou ethnique [et] la langue;*

***Attendu que** les membres francophones sont minoritaires dans l'AFPC au niveau national en rapport à la Loi sur les langues officielles du Canada;*

Attendu qu'il est démontré que, dans notre syndicat, les francophones sont discriminés dans les activités et communications du syndicat au niveau national;

Attendu que les francophones se doivent constamment de rappeler à l'ordre le syndicat et que la réponse en excuse venant constamment de l'Alliance est régulièrement sous la forme d'une erreur et que ça ne se reproduira plus;

Attendu que l'article 15 des Statuts et Règlements de l'AFPC national ne mentionne pas le groupe des francophones;

Il est résolu que les membres francophones soient inclus dans la totalité de l'article 15 des Statuts et Règlements de l'AFPC national;

Il est de plus résolu que l'AFPC-Québec soutienne cette résolution et qu'elle la présentera au prochain congrès triennal national de l'AFPC 2022;

Il est de plus résolu que cette résolution, présentée par l'AFPC-Québec au congrès national triennal de l'AFPC 2022, demandera que cet ajout à l'article 15 des Statuts et Règlements de l'AFPC national soit en vigueur dès son adoption au congrès national triennal de l'AFPC 2022.

Le président du congrès renvoie la résolution au comité des statuts et des règlements et demande au comité de se rencontrer à l'heure du dîner pour déterminer si la résolution proposée est une résolution urgente ou tardive puisque, à priori, les problèmes linguistiques systémiques dans notre organisation ne sont pas nouveaux.

Rappel au règlement — Jean-François Paradis, délégué 138, Conseil québécois

Le confrère Paradis demande d'enregistrer sa dissidence sur l'adoption du budget corrigé présenté par le comité des finances, le samedi 19 juin 2021 en après-midi.

Le président du congrès rappelle ce qu'il a expliqué hier après l'adoption du budget corrigé sur les demandes d'enregistrement de dissidence : les dissidences doivent être envoyées par courriel à lavoieb@psac-afpc.com. À partir de maintenant, la procédure à suivre sera celle mentionnée par le confrère Fortin en début de journée.

Point de privilège — Sébastien Paquette, délégué 135, Conseil québécois

Le confrère Paquette annonce les résultats des élections aux comités permanents du Conseil québécois qui ont eu lieu lors des caucus des SLCD, qui reviennent aux SLCD.

- Comité des finances : Stacey Sobieck, SÉTUE
- Comité d'éducation : Renaud Béland, SÉTUE
- Comité de santé et sécurité : Mathilda Kuitche, STEP
- Comité d'action politique : Nancy Crowe, MUNACA

Le président du congrès accueille favorablement le point de privilège.

Rapport du comité des statuts et règlements

Le président du congrès donne la parole au confrère Gobeil, qui présente les motions de renvoi avec instruction adoptée par le congrès plus tôt.

Motion de renvoi avec instruction — Résolution S-3 corrigée

p/a Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation d'adoption de la résolution S-3 **corrigée** qui se lit comme suit :

***ATTENDU QUE** l'élection de la vice-présidente exécutive ou de la vice-présidence nationale suppléante requiert de bien connaître chacun des candidat.e.s;*

***ATTENDU QUE** l'exposition des projets, objectifs et intentions des candidat.e.s doit pouvoir se faire adéquatement pour permettre aux délégués de voter pour la ou le meilleur candidat possible;*

***ATTENDU QUE,** pour bien connaître et comprendre les projets, objectifs et intentions des candidats, une période de questions est très bénéfique;*

***IL EST RÉSOLU** que soit inséré un nouveau paragraphe dans le Règlement 3 qui se lirait comme suit :*

À la suite de la période de présentation de tous les candidat.e.s, une plénière est ouverte, individuellement pour chaque candidat.e, pendant laquelle les délégué.e.s au congrès peuvent poser leurs questions. Cette plénière est limitée à 15 minutes par candidat.e et limitée à une période de 60 minutes séparée équitablement entre les candidat.e.s.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION S-3 CORRIGÉE REJETÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

Motion de renvoi avec instruction — résolution S-22 corrigée

p/a : Marc-André Gobeil Kristine Leclerc

Que le congrès approuve la recommandation d'adoption de la résolution S-22 **corrigée** qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, le règlement 7 de l'AFPC-Québec crée de la confusion par rapport à l'assemblée annuelle, aux élections et à l'adoption des états financiers.

ATTENDU QUE les normes comptables canadiennes prescrivent la présentation des états financiers annuels au plus tard le 90^e jour suivant la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QUE l'article 14, paragraphe (13) des Statuts de l'AFPC prévoit qu'une des réunions des conseils régionaux est l'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeantes et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7 de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 7 — CONSEILS RÉGIONAUX

Afin d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de ses conseils régionaux, l'AFPC-Québec prescrit les lignes directrices suivantes :

1. Mandat des conseils régionaux

Le Conseil régional est l'instance qui appuie, unifie et relie entre elles les sections locales sur son territoire. Son mandat est de créer de la solidarité entre les membres ainsi que de bâtir des ponts avec la société civile. Son rôle est d'être dans l'action pour mobiliser et rassembler autour d'enjeux qui touchent ses membres par l'éducation et l'action politique.

2. Composition des conseils régionaux

a) Les membres du Conseil exécutif des conseils régionaux sont élus annuellement selon l'article 14 des Statuts de l'AFPC.

3. Fréquence des rencontres

a) Les conseils régionaux convoquent des réunions à intervalle régulier au moins quatre (4) fois par année, incluant l'assemblée générale annuelle.

b) L'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeantes et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres doit avoir lieu au plus tard le 90^e jour après la fin de son exercice financier.

4. Obligations liées au financement des conseils régionaux

a) Dans l'objectif de tenir informée l'AFPC-Québec des enjeux régionaux, les conseils régionaux doivent envoyer au bureau de la ou du VPER les procès-

verbaux de ces réunions, incluant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. Ces procès-verbaux doivent être envoyés dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de ces réunions.

b) Un rapport financier annuel détaillé, de chaque conseil régional, doit être envoyé au bureau de la ou du VPER de l'AFPC-Québec dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

c) Afin de pouvoir bénéficier de leur financement annuel, les conseils régionaux doivent avoir rempli les obligations énumérées au point 4 (a) et (b) du présent Règlement.

d) L'exercice financier d'un conseil régional correspond à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5. Modifications aux Règlements des conseils régionaux

Les conseils régionaux doivent informer l'AFPC-Québec de tous changements à leurs Règlements.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE *l'année 2021 étant une année de transition, les conseils régionaux ne soient pas tenus d'y effectuer des élections. Pour plus de clarté, les prochaines élections de tous les conseils régionaux devront avoir lieu entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} avril 2022.*

Motif

Le comité est d'avis que ces changements élimineront les incohérences et rendront le Règlement 7 conforme aux Statuts de l'AFPC.

Rappel au règlement — Marc Brière, délégué 29, SEI

Le confrère Brière fait remarquer qu'en supprimant le point 2a) « Les conseils exécutifs des conseils régionaux doivent être composés d'un minimum de trois (3) postes : présidence, vice-présidence et secrétariat-trésorerie », la résolution devient irrecevable parce que l'article ne mentionne plus le nombre minimal requis pour la formation d'un Conseil régional.

Le confrère Barrière confirme, à la suite des vérifications faites avec le bureau national de l'AFPC, que la résolution S-22 est conforme.

Le confrère Brière exprime son désaccord avec la décision transmise par le président du congrès.

p/a France Filion

Fabienne Jean-François

Motif : La consœur Filion propose de modifier le paragraphe 2 a) en y ajoutant la phrase suivante : « Les conseils exécutifs des conseils régionaux doivent être composés d'un minimum de 3 membres. »

Que le congrès approuve la **motion de renvoi avec instruction** de la résolution S-22 corrigée.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE

Pause

Rapport du comité des lettres de créance

Le confrère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, pour présenter le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon

Sébastien Paquette

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	141
Observateurs et observatrices	34	11
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	5
Invités	S/O	5
Total	249	162

MOTION ADOPTÉE.

Élections

Yvon Barrière donne la parole au président des élections, le confrère Alex Silas.

Le confrère Silas souhaite Bonne fête des Pères et explique dans les grandes lignes le vote électronique et l'aspect technique du processus pour les élections de la/du VPER et de sa suppléance.

On invite les personnes déléguées à tester le mécanisme de vote. Ce test est réussi.

Élection de la/du VPER

Le confrère Silas avise la délégation que deux candidatures ont été reçues par écrit pour la vice-présidence exécutive régionale :

- Yvon Barrière (candidature proposée par Toufic El-Daher et appuyée par Judith Côté)
- Lyne Cartier (candidature proposée par Kristine Leclerc et appuyée par Fabienne Jean-François)

À trois reprises, le confrère Silas demande s'il y a d'autres candidatures au poste de VPER de l'AFPC-Québec. Comme il n'y en a pas, il déclare que la période des mises en candidature est terminée. Ensuite, il demande aux candidates et candidats s'ils acceptent leur mise en candidature et s'ils prendront la parole ou demanderont à quelqu'un d'autre de parler en leur nom. Enfin, il leur demande s'ils accepteront de vivre dans la région du Québec advenant leur élection.

Les candidates et candidats font un discours de trois minutes.

Résultats du vote au poste de VPER

Yvon Barrière : 111

Lyne Cartier : 39

Yvon Barrière est élu vice-président exécutif régional de l'AFPC-Québec.

Élection de la suppléance

Le confrère Silas avise que trois candidatures ont été reçues par écrit :

- France Filion (candidature proposée par France Lebel et appuyée par Isabelle Valois)
- Annick Lamoureux (candidature proposée par Benoit Laberge et appuyée par Yvon Beaudoin)
- Andréanne Samson (candidature proposée par Frédéric Boucher-Legault et appuyée par Karine Kergoat)

Le confrère Silas demande s'il y a d'autres candidatures. La candidature suivante est proposée :

- Fabienne Jean-François (candidature proposée par Toufic El-Daher et appuyée par Audrey St-Germain)

Rappel au règlement — Michèle Parent — déléguée 139, SSG

La consœur Parent mentionne qu'elle a eu des problèmes techniques lors du vote à la vice-présidence. Elle demande de laisser plus de temps pour la période de vote.

Le confrère Silas déclare que la période des mises en candidature est close.

Puis, il demande aux quatre candidates si elles acceptent leur mise en candidature et si elles prendront la parole ou demanderont à leur proposeur de parler en leur nom. Il leur demande aussi elles accepteront de vivre dans la région du Québec advenant leur élection.

Premier tour de scrutin

France Fillion	33
Annick Lamoureux	44
Andréanne Samson	28
Fabienne Jean-François	49

Andréanne Samson est éliminée.

Deuxième tour de scrutin

France Fillion	41
Annick Lamoureux	67
Fabienne Jean-François	46

France Fillion est éliminée.

Troisième tour de scrutin

Annick Lamoureux	79
Fabienne Jean-François	74

Annick Lamoureux est élue vice-présidente exécutive régionale suppléante.

Question de privilège — Fabienne Jean-François, déléguée 91

La consœur Jean-François félicite les deux personnes élues et ajoute qu'elle continuera de les appuyer.

Le confrère Silas annonce la fin des élections, et les membres prennent une pause de 15 minutes.

Rapport du comité des lettres de créance

Le confrère Barrière donne la parole au confrère Gérald Grenon, membre du Conseil québécois, qui présente le rapport du comité des lettres de créance.

p/a Gérald Grenon Jimmy Mailhot

Le comité recommande que le rapport suivant soit adopté :

	<u>Enregistrés</u>	<u>En ligne</u>
Personnes déléguées accréditées	183	141
Observateurs et observatrices	34	11
Membre du personnel	32	S/O
Membres du CNA	S/O	5
Invités	S/O	4
Total	249	161

MOTION ADOPTÉE

Serment professionnel

Le président du congrès demande au président national de l'AFPC, Chris Aylward, de faire prêter serment aux membres élus aux postes de VPER et VPER suppléante et, suivant la tradition, aux membres élus du Conseil québécois.

Le confrère Aylward procède à l'assermentation des membres élus suivants :

VPER

Yvon Barrière

VPER suppléante

Annick Lamoureux

Conseil québécois

France Fillion
Sébastien Paquette
Jimmy Mailhot
Frédéric Boucher-Legault
Jean Cloutier
Jean-François Paradis
Marc André Gobeil

IL EST RÉSOLU QUE le Statut 4 des statuts de l'AFPC-Québec soit modifié comme suit :

STATUT 4 STRUCTURE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS

Article 1

- a) *Le Conseil québécois se compose de la vice-présidence exécutive régionale du Québec, de la vice-présidence suppléante, d'une directrice des femmes, d'une directrice ou d'un directeur des groupes d'équité, d'une directrice ou d'un directeur représentant les jeunes, d'une directrice ou d'un directeur représentant les SLCD du Québec, de la présidence du Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU) et de la présidence du conseil régional de chacune des huit (8) régions suivantes :*
- *Estrie/Bois-Francs*
 - *Laval/Laurentides/Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue*
 - *Québec/Québec-Métro*
 - *Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais*
 - *Montérégie*
 - *Montréal*
 - *Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord*
 - *Mauricie*
- b) *La vice-présidence exécutive régionale du Québec et la vice-présidence suppléante seront élues lors du congrès triennal de l'AFPC-Québec (selon les dispositions stipulées dans le Règlement 3).*
- c) *La présidence et l'exécutif des conseils régionaux sont élus lors d'une assemblée annuelle du conseil régional de leur région, en conformité avec leurs statuts ou règlements internes, tout en tenant compte du règlement 7 de l'AFPC-Québec.*
- d) *Chaque directrice ou directeur des groupes Femmes, Équité et Jeunes et leurs suppléances seront élus par les membres de leurs comités régionaux respectifs selon la procédure suivante*
- i) *la présidence d'élection sera choisie par la vice-présidence exécutive régionale du Québec, de concert avec les coordonnatrices et coordonnateurs des comités régionaux et la directrice ou directeur en poste;*
 - ii) *la mise en candidature de ces postes sera faite par l'entremise des comités régionaux dans les six (6) mois précédant le congrès triennal de l'AFPC-Québec;*

iii) l'élection de la directrice ou du directeur et de sa suppléance sera terminée au moins trois (3) mois avant le congrès triennal de l'AFPC-Québec;

iv) tous les membres provenant des comités régionaux de l'AFPC au Québec pourront poser leur candidature;

v) la représentante ou le représentant de chacun des Éléments et de chacune des SLCD, comme stipulé dans les Statuts de l'AFPC, qui aura participé à au moins trois (3) réunions de son comité régional dans la dernière année, aura droit de vote lors de l'élection de la directrice ou du directeur de l'AFPC-Québec et de sa suppléance; et

vi) l'élection de la directrice ou du directeur et de sa suppléance sera entérinée par le congrès triennal de l'AFPC-Québec.

(e) La directrice ou le directeur, sa suppléance, représentant les SLCD, incluant les sections locales à charte directe du secteur universitaire du Québec non membres du CQSU, seront élus lors de la réunion annuelle des SLCD en conformité avec leurs Statuts ou Règlements internes.

(f) La présidence et sa suppléance représentant les SLCD du secteur universitaire du Québec membres du CQSU, seront élues lors de leur congrès en conformité avec leurs Statuts ou Règlements internes.

Article 2

(a) Advenant le départ de la présidence d'un conseil régional, ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion spéciale du Conseil régional.

(b) Advenant le départ de la directrice ou du directeur représentant les SLCD du Québec ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion spéciale des SLCD du Québec.

(c) Advenant le départ de la présidence représentant les SLCD du secteur universitaire du Québec et membres du CQSU, ou de sa suppléance, au moins six (6) mois avant le prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion des SLCD du secteur universitaire du Québec et membres du CQSU.

(d) Advenant le départ de la directrice ou du directeur d'un des groupes Femmes, Équité et Jeunes ou leur suppléance au moins six (6) mois avant le

prochain congrès, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection, tel que stipulé au statut 4, article 1 (d) des présents Statuts.

Motif

Le comité est d'avis que ces changements seraient bénéfiques pour la compréhension du fonctionnement des comités et pour alléger le texte.

p/a Kristine Leclerc France Boucher

Que le congrès accepte la tenue d'un **vote secret** pour l'adoption de la résolution S-24.

MOTION ADOPTÉE

MOTION D'ADOPTION DE LA TENUE D'UN VOTE SECRET POUR LA RÉSOLUTION S-24 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

p/a Lise Dagenais France Boucher

Que la **question préalable** soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION S-24 REJETÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES

Le président du congrès mentionne que le congrès prendra fin bientôt et que toutes les résolutions générales seront revues par le Conseil québécois. Par contre, toutes les résolutions sur les statuts qui n'ont pas été traitées, y compris celles renvoyées avec instruction, deviendront caduques. Les résolutions sur les statuts devront être présentées de nouveau au prochain congrès de l'AFPC-Québec, qui aura lieu à Trois-Rivières du 1^{er} au 3 juin 2023.

Il remercie les membres présents de leur présence et de leur indulgence malgré les quelques problèmes techniques qui sont survenus.

Point de privilège — Dominique St-Jean, déléguée 165, Femmes région 2

Elle félicite Yvon et Annick pour leur élection. Elle affirme que plusieurs groupes d'équité ont le désir d'être entendus et invite les membres du Conseil québécois à être davantage à l'écoute de ces groupes.

Rappel au règlement — François Paradis, délégué 137, UCET

Le confrère Paradis demande un retour sur la résolution urgente qu'il a présentée un peu plus tôt dans la journée.

Le président du congrès mentionne que le comité des statuts et règlements a statué que la résolution présentée est une résolution tardive et non urgente.

Cérémonie de clôture autochtone

Présentation de la vidéo de Michel Smith pour la clôture du congrès.

Bonjour, j'espère que vos délibérations ont été fructueuses.

Créateur, nous te remercions de nous avoir permis de nous réunir, même si c'est en mode virtuel, et de nous avoir permis de dialoguer dans le respect de soi et le respect des autres.

Créateur, nous te remercions pour tous les gens qui ont participé à la réalisation et la mise en œuvre de ce congrès.

Finalement, Créateur, nous te demandons de nous donner le courage et la force de poursuivre nos travaux pour le mieux-être de tous nos membres et de tous les Canadiens et les Canadiennes.

Et finalement, j'en profite pour souhaiter une bonne fête des Pères à tous les papas.

Merci et à la prochaine.

Le président du congrès remercie le confrère Smith, les personnes déléguées, les observateurs et observatrices et les invités pour leur contribution au congrès de l'AFPC-Québec.

Il donne un coup sur le lutrin et annonce la clôture du congrès.

Le confrère Jean-Michel Fortin annonce que le portail pour les demandes de remboursement est maintenant rétabli et invite les personnes déléguées à l'utiliser.

Le congrès est levé à 14 h 30.

ANNEXE 1 – MOT D’OUVERTURE D’YVON BARRIÈRE, VPER DE L’AFPC-QUÉBEC

Consœurs, confrères, mes amis,

C’est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue au 10^e congrès triennal de l’AFPC-Québec.

Je serai votre président d’assemblée pour ce premier congrès virtuel de notre histoire.

Je vais m’adresser à vous en français pour l’essentiel du congrès, mais vous pouvez compter sur les services de nos interprètes dévoués en cliquant sur l’offre bilingue ou unilingue anglaise, à gauche de votre écran.

Pour vos interventions au micro, vous pourrez bien sûr utiliser la langue de votre choix, sans aucun souci.

Si jamais il restait des onglets ou des éléments du menu qui sont encore en anglais, on s’en excuse très sincèrement. On a bien pris soin de tout réviser, mais il arrive parfois qu’il reste des erreurs de codage. Si on en voit, soyez assurés qu’on va corriger dès que possible.

Je vous parle en direct des studios de la compagnie Encore à Lachine, à l’ouest de Montréal. C’est d’ici que je vais vous parler pour la durée du congrès.

C’est aujourd’hui un grand moment de notre histoire. Le fait qu’on tienne un premier congrès virtuel après plus d’un an de pandémie mondiale, ça démontre jusqu’à quel point on a su s’adapter.

Est-ce qu’on aurait tous préféré se rencontrer en chair et en os pour vivre notre congrès pleinement? Oui, c’est certain.

Mais dans les circonstances, je suis très fier qu’enfin, l’exercice démocratique reprenne ses droits.

Pour les délégués qui auront des annonces à faire au cours du congrès, je vous demanderais de les envoyer à Bertrand Lavoie qui est temporairement sorti de sa retraite pour mettre son expérience à profit! Vous pouvez lui envoyer vos annonces par texto au numéro 514- 946-7100. Les premières annonces seront faites dès la séance de cet après-midi.

Je suis convaincu qu’on aura un congrès formidable et productif. C’est mon premier comme président d’assemblée, donc je fais appel à votre indulgence! Soyons tolérants les uns envers les autres.

Bon congrès, consœurs et confrères!

ANNEXE 2 – PRÉSENTATION DE LA CÉRÉMONIE D’OUVERTURE

Nous sommes situés sur les terres ancestrales et non cédées mohawk où nous nous trouvons présentement à Lachine et les terres ancestrales non cédées sur lesquelles se trouvent les personnes déléguées et invités.

Le 21 juin 2021 sera le 25e anniversaire de la Journée nationale des peuples autochtones, une occasion de célébrer le patrimoine, la culture et les réalisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Dans les faits, nos consœurs et confrères autochtones sont fatigués de devoir faire reconnaître leur patrimoine et leur culture encore aujourd’hui et de reprendre les mêmes combats pour enrayer le racisme systémique et la discrimination.

En l’espace de quelques mois, l’actualité nous a révélé la découverte des restes de 215 petits corps sur le site d’un ancien pensionnat à Kamloops et la vidéo bouleversante d’une femme qu’on méprise, alors qu’elle est dans un état de détresse et de désespoir absolus.

De plus, on pense que 572 corps se seraient trouvés dans d’autres provinces. L’école de Kamloops a été ouverte en 1890 et fermée en 1969. La vidéo de Joyce Echaquan a été rendue publique en 2020. Faites le calcul. C’est 130 ans qui se sont écoulés. Cent trente ans pour en arriver, quand même, à l’horreur vécue par Mme Echaquan.

Saviez-vous que le dernier pensionnat a fermé ses portes au Manitoba en 1996? C’était hier.

Les choses n’ont pas changé pour nos consœurs et confrères des Premières Nations. Et l’actualité nous le remet en pleine face.

Et c’est pour ça que je vous encourage, tous autant que vous êtes, à vous éduquer, à lire, à vous informer et à comprendre la réalité que vivent nos consœurs et confrères au jour le jour pour que nous soyons des agents de changement dans nos milieux respectifs.

Aujourd’hui, nous avons le plaisir d’accueillir Michel Smith. Il nous a fait parvenir une vidéo pour nous présenter la cérémonie d’ouverture autochtone.

ANNEXE 3 – CÉRÉMONIE D'OUVERTURE AUTOCHTONE TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO DE MICHEL SMITH

Bonjour, Je suis heureux d'être ici avec vous aujourd'hui même si c'est en mode virtuel. Je peux facilement vous imaginer dans un grand cercle, dans un grand champ, dans ce cercle qui est si important pour nous. Ce cercle qui symbolise le cercle de la vie, qui symbolise la continuité, là où tout le monde est égal. Le cercle nous rappelle également que tout est interrelié et interconnecté. Je veux prendre quelques instants pour d'abord souligner le fait que j'habite et travaille sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin. Je vous invite à prendre quelques instants pour remercier les Premières Nations et les autres groupes autochtones sur le territoire où vous habitez.

Conformément à nos traditions, Bertrand Lavoie m'a offert du tabac et m'a demandé de faire la prière d'ouverture et la prière de clôture. Je vous invite à prendre quelques instants pour prier à votre façon, selon vos traditions et vos coutumes. Et si vous n'avez pas l'habitude de prier, prenez le temps de réfléchir afin de vous situer dans le présent. De vous situer ici et maintenant, pas hier, pas demain, ici, maintenant.

Créateur, nous te remercions pour cette belle journée. Nous te remercions pour tes cadeaux quotidiens d'année en année. Nous remercions la Terre-Maman qui nous donne tout ce qu'il nous faut pour vivre sur l'île de la Tortue. Créateur, nous te remercions pour toute nos relations, nos frères et sœurs du monde humain, que j'appelle les deux pattes. Pour nos frères et sœurs dans le monde animal, les quatre pattes. Pour nos frères et sœurs qui nagent et ceux et celles qui volent et ceux et celles dans le monde des insectes. Nous te remercions également pour nos frères et sœurs dans le monde minéral. Ces pierres qui donnent leur vie pour nous. Créateur, nous te remercions pour toutes les femmes de nos vies, nos grand-mères ou nos mamans, pour nos partenaires, pour nos tantes, pour nos filles, pour nos petites-filles. Ces femmes qui donnent la vie et qui nourrissent la vie. Ces femmes à qui tu as demandé d'être les gardiennes de l'eau sacrée. Créateur, nous te demandons de veiller sur ceux et celles qui souffrent en ces temps de pandémie. De leur donner espoir pour un jour meilleur. Finalement, Créateur, nous te demandons le courage et la sagesse pour que nous puissions parler et écouter avec un cœur ouvert et un esprit ouvert. Nous te remercions, Créateur.

Merci et je vous souhaite un bon congrès.

ANNEXE 4 – DÉCLARATION DE L'AFPC SUR LE HARCÈLEMENT

L'effort concerté de nos membres pour améliorer notre vie professionnelle et préserver nos droits durement acquis fait la force de notre syndicat. Le respect mutuel constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les Statuts de l'AFPC confirment que tous les membres, le personnel et les professionnels de soutien (p. ex., techniciens, interprètes) ont le droit d'être protégés, tant au sein du syndicat que dans leur lieu de travail, de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'âge, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la race, la religion, l'état civil, la situation familiale, les antécédents judiciaires, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, la classe socioéconomique ou l'idéologie politique. Les membres, le personnel et les professionnels de soutien ont également le droit d'être protégés de tout harcèlement psychologique.

Les publications et les discussions sur la plateforme de l'événement doivent être respectueuses. En soi, un conflit n'est pas du harcèlement. Par harcèlement s'entend plutôt la cyberintimidation et les publications ou propos menaçants, abusifs, diffamatoires, obscènes, indécents ou répréhensibles sur la plateforme de l'événement ou sur tout autre réseau numérique. Soyons clairs, tout propos ou publication raciste, sexiste, capacitiste, homophobe, transphobe ou autrement discriminatoire ne sera ni toléré, ni accepté. Le ton et les images ne doivent pas être offensants.

Si vous faites l'objet de harcèlement au cours du présent événement, communiquez avec les personnes-ressources en matière de harcèlement afin d'en discuter. Durant notre congrès, les membres du personnel à joindre sont Nathalie Rainville et Pascal Lauzon. Nous encourageons fortement une résolution rapide et informelle de ce genre de situation. Dans la mesure du possible, les membres sont tenus d'engager un dialogue respectueux pour résoudre les conflits. Une personne-ressource en matière de harcèlement est à la disposition des membres pour aider la discussion. S'il n'est pas possible d'engager cette conversation ou si elle échoue, on aura recours à la démarche appropriée prévue dans les politiques anti-harcèlement et les lignes directrices, les conventions collectives, les Statuts et/ou les règlements.

Le harcèlement sous toutes ses formes nous éloigne de notre but commun et affaiblit notre syndicat. Traitons-nous mutuellement avec gentillesse, compassion, dignité et respect.

Si vous avez besoin d'aide, appelez la personne-ressource en matière de harcèlement.

ANNEXE 5 – EXPLICATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Bonjour, je suis heureux de m'adresser aux délégués pour expliquer le processus des élections et le débat de tous les candidats.

Les élections se dérouleront conformément aux dispositions de nos règlements régionaux et des Statuts de l'AFPC, et tel que décrit dans les Règles de procédure du congrès.

Les membres du comité des mises en candidature ont été ratifiés par les délégués. Je veux profiter de cette occasion pour les présenter et les remercier encore une fois. Les membres du comité des mises en candidature sont :

- *Gérald Grenon*
- *Sébastien Paquette*
- *Sonia Gagné*
- *Jean-Michel Fortin (conseiller)*

La date limite de réception des candidatures écrites était le 14 mai.

Les candidatures seront également acceptées avant le déclenchement des élections dimanche.

Si un membre souhaite présenter sa candidature d'ici là, il devra remplir le formulaire à cet effet, disponible sur le site web de l'AFPC-Québec, et l'envoyer à Jean-Michel Fortin.

L'élection du dimanche 20 juin se déroulera par scrutin électronique secret.

Les candidats seront invités à s'adresser aux délégués au congrès pendant un maximum de trois (3) minutes dans l'ordre inverse des nominations.

L'élection du vice-président exécutif régional et de son suppléant se déroulera à tour de rôle.

Débat des candidats

Afin de pouvoir participer au débat, les candidates et candidats devaient avoir soumis leur formulaire de mise en candidature dûment rempli avant le 14 mai.

Le débat des candidats aura lieu le samedi 19 juin, de 16 h 30 à 17 h 30, sur la plateforme du congrès.

Le débat débutera par les candidats au poste de VPER, suivis de ceux qui se présentent au poste de VPER suppléante.

S'il n'y a qu'un seul candidat déclaré pour un poste, il n'y aura pas de questions pour ce candidat.

Des questions ont été reçues à l'avance, et je les ai examinées pour m'assurer qu'elles sont appropriées.

La période de réception des questions est désormais close.

Chaque candidat sera autorisé à faire une déclaration d'ouverture de deux minutes. L'ordre de ces déclarations sera déterminé à l'avance, dans l'ordre inverse de la date de réception de la candidature.

Chaque candidat disposera de deux minutes pour répondre à chaque question.

Chaque candidat disposera de deux minutes pour les déclarations de clôture pour le poste de VPER et d'une minute pour le poste de VPER suppléante. L'ordre sera l'inverse des déclarations d'ouverture.

Les micros seront coupés par les techniciens une fois le temps écoulé. Il n'y aura pas de questions de la part de la salle. Les micros de sol seront fermés.

J'ai hâte de présider le débat des candidats et vos élections. Bon congrès.

ANNEXE 6 – RAPPORT DU VPER

Consœurs et confrères,

Voici le rapport de mes activités depuis mon élection, en juin 2018, au poste de vice-président exécutif régional de l'AFPC-Québec.

Les activités sont présentées sous trois rubriques :

- *Régionalisation*
- *Action politique*
- *Autres activités*

Mon mandat a bien sûr été marqué par une crise sans précédent dans le mouvement syndical. Au printemps 2020, nous avons été frappés par l'arrivée de la COVID-19 qui a bousculé nos activités, ici comme ailleurs. Nous étions alors en pleine mobilisation pour les votes de grève de la fonction publique et nous avons créé, au Québec, un momentum spectaculaire auprès des membres.

Toutefois, la pandémie a aussi permis de démontrer à nos membres, tant des secteurs de la fonction publique que des sections locales à charte directe, que nous avons à cœur de les assister et de les épauler à travers cette situation inimaginable. Nous avons été très présents et efficaces pour répondre aux questions qui ont afflué au cours des premiers mois de la crise. Nous avons aussi contribué au développement de documents Questions/Réponses à l'intention de nos sections locales universitaires, qui ont connu plusieurs situations particulières, entre autres, en ce qui a trait aux résidences et aux étudiants étrangers.

Mais outre la crise, mon bilan comporte nombre d'activités structurantes, politiques et mobilisatrices dont vous pouvez prendre connaissance sous les prochaines rubriques.

Conseil québécois

Depuis mon élection, le Conseil québécois (CQ) de l'AFPC-Québec s'est réuni à raison de trois à quatre fois par année. J'ai présidé l'ensemble de ses rencontres. De façon générale, le Conseil a traité de problématiques principalement régionales, mais a aussi coordonné certaines actions nationales, comme les campagnes « On est tous touchés » (défense des services publics) et celle sur les services de garde universels.

De plus, le CQ effectue les suivis au chapitre de l'éducation syndicale, de la santé et sécurité au travail, de l'action politique régionale et de ses finances. À la suite d'élections au sein de certains conseils régionaux, de nouveaux membres ont rejoint

le Conseil. Les membres du Conseil continuent de concerter leurs efforts vers une mobilisation grandissante au moyen de l'éducation et de l'action politique.

Très tôt dans mon mandat, j'ai créé un comité de mobilisation temporaire pour faire face aux nombreux défis qui se présentaient : négociations dans la fonction publique, élections fédérales et Phénix. Un des mandats de ce comité était de renouveler le logo de l'AFPC-Québec. À la suite d'une formation sur le travail d'équipe, chaque membre a pris la résolution de maximiser la collaboration au sein du groupe.

Je suis fier d'avoir contribué à la migration de notre comptabilité vers le logiciel QuickBooks. Cela a représenté un long processus et des séances de formation pour le comité des finances et moi-même. Dans la perspective de réussir cette transition, nous nous sommes aussi adjoint les services d'un cabinet comptable.

J'ai tenu aussi à mettre l'accent sur la revitalisation du comité des jeunes et de ses représentants dans les régions du Québec. Il a été difficile de susciter l'engagement des membres plus jeunes au cours des dernières années. Heureusement, certains jeunes élus et moi-même sommes déterminés à renverser la vapeur. Nous sommes en voie de créer un réseau plus stable et constant au sein de notre organisation régionale.

Nous avons aussi rétabli nos rencontres de trois jours, même s'il a fallu s'habituer collectivement à la formule virtuelle comme en témoigne cette vignette!

Rencontres avec les dirigeantes et dirigeants nationaux

Depuis octobre 2018, les sections locales à charte directe (SLCD) prennent part à la rencontre des dirigeantes et dirigeants nationaux qui se tient deux fois par année. Ces rencontres sont des moments privilégiés d'échange d'information, d'expériences, de convivialité et doivent servir de tremplin de réseautage entre nos différents Éléments et SLCD. La rencontre de novembre 2019 a réuni environ 70 participants et a démontré la belle collaboration qui existe dans la région.

Ces efforts doivent être poursuivis.

C'est au cours de cette rencontre qu'a eu lieu le 1er gala de reconnaissance de l'AFPC-Québec. Cet événement visait à prendre un moment pour remercier les membres en général et pour honorer ceux qui ont eu un impact significatif dans leur domaine syndical respectif.

J'ai établi la formule du webinaire après quelques semaines pour faciliter l'interaction et permettre plus de contenu diversifié. Ces rencontres regroupent en moyenne plus de 40 participants.

De plus, l'AFPC-Québec, les différents Éléments et les SLCD ont entretenu une excellente collaboration puisque chacun a partagé le même intérêt à assurer un suivi rapide auprès des membres.

L'automne 2020 a été consacré, en grande partie, à la tenue de plus d'une vingtaine de webinaires d'information pour les votes de ratification. J'ai participé à chacun d'entre eux. Un autre chantier abondamment discuté a été un projet d'envergure visant à doter le Conseil québécois d'un nouveau plan stratégique qui tient compte de plusieurs nouvelles réalités en matière de syndicalisme de proximité.

Participation aux assemblées générales annuelles (AGA)

Depuis le début de mon mandat, j'ai eu l'honneur d'être invité par les présidentes et présidents des conseils régionaux à m'adresser à leurs membres dans le cadre de leur AGA. J'ai aussi participé aux assemblées générales de plusieurs sections locales et à des séances d'information.

Ces rencontres m'ont permis de m'imprégner des particularités régionales et d'en apprécier le reflet dans les préoccupations des membres. Ce sont des occasions d'expliquer aux membres nos positions politiques et de les tenir au courant de l'évolution de nos dossiers, particulièrement celui de Phénix et des négociations.

Phénix

Février 2020 marquait le 4e anniversaire de Phénix, qui demeure l'un de nos grands enjeux. J'ai saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour rappeler les ratés de ce système. Ainsi, j'ai participé directement ou indirectement aux différentes activités liées à Phénix. Je voudrais citer, entre autres, les comités d'accueil surprise réservés aux politiciens (p. ex., l'ancien ministre Bill Morneau et Justin Trudeau), les BBQ pour rassembler les membres autour d'une cause commune, les occupations d'édifices libéraux, l'opération de signatures de lettres d'engagement par les élus, les activités organisées dans les régions pour dénoncer et réitérer nos revendications pour une réparation plus juste et les rencontres avec les députés de toutes allégeances, particulièrement les libéraux.

Je tiens aussi à mentionner la fermeture d'une douzaine d'édifices gouvernementaux et une rencontre avec le caucus du Bloc. Cette dernière a permis d'obtenir le soutien public du Bloc par rapport à nos revendications.

Renouvellement du logo de l'AFPC-Québec

Le nouveau logo de l'AFPC-Québec a été lancé au printemps 2021 à quelques semaines de la mise en ligne de notre site web revampé. Nous sommes particulièrement fiers de l'ajout des trois vagues représentant le majestueux fleuve Saint-Laurent.

Place aux femmes et aux groupes d'équité

Depuis mon élection, j'ai pu constater l'engagement de nos membres qui représentent ces groupes dans les différentes instances de l'AFPC-Québec ou de la FTQ. J'ai participé à l'ouverture de la conférence régionale des groupes raciaux visibles à Orford et à la Conférence nationale des femmes, tenue en avril 2020.

Action politique

Les activités du comité d'action politique ont été axées sur différentes élections provinciales et fédérales qui ont vu l'arrivée de la CAQ au pouvoir le 1er octobre 2018 et la réélection du parti libéral en gouvernement minoritaire le 21 octobre 2019. Les dossiers des négos dans la fonction publique, de Phénix, du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du projet de loi 59 au Québec ont aussi donné lieu à plusieurs actions. Le résumé de toutes ces activités figure sous la rubrique Action politique et sociale.

Éducation syndicale

Le comité d'éducation s'est réuni régulièrement durant le dernier cycle pour faire le pont entre les demandes des membres et les cours offerts. Le calendrier des cours a été respecté durant de la période visée par ce rapport.

La pandémie a forcé une refonte complète de notre approche en matière d'éducation. Rapidement, le lien a été conservé avec les membres par le biais d'une foule de webinaires et de conférences où des spécialistes sont venus renseigner nos membres et leur expliquer certaines réalités auxquelles nous étions confrontés comme bien sûr la pandémie et le travail, mais aussi d'autres sujets pertinents comme l'antiracisme. Nous avons constaté un engouement pour la plateforme virtuelle, tant et si bien que nous avons atteint des records de participation pour la plupart des formations et webinaires.

En marge des nouveaux défis que présentait la pandémie, des pistes très actuelles ont été explorées comme, par exemple, la possibilité de joindre les membres par une application installée sur leurs téléphones intelligents et la production de balados (podcasts) sur la vie syndicale et ses défis.

Finances

Le comité des finances s'est réuni régulièrement au cours du dernier cycle, ce qui lui a permis de soumettre ses rapports au CQ. Comme mentionné précédemment, le système Simple comptable a été remplacé par le logiciel Quickbooks en janvier 2020, conformément à une résolution adoptée par le CQ.

L'AFPC-Québec est en bonne santé financière, malgré un budget de fonctionnement qui est en deçà de l'évolution du coût réel des frais liés aux activités. Je suis fier de dire que le comité des finances présentera un rapport clair et détaillé durant le congrès 2021.

Santé et sécurité

Le comité de santé et sécurité a tenu des réunions malgré les différents changements survenus au sein de sa composition au cours de la période visée par ce rapport. Une des activités coordonnées par le comité a été la campagne « Arrêtons la violence au travail ».

*Tout récemment, le projet de loi 59 a fait controverse au Québec. Il a pour objet la réforme des normes de santé et sécurité au travail et porte atteinte aux droits de nos membres. Je reviendrai sur le sujet à la rubrique **Action politique et sociale**.*

Communications

Diverses activités de communication ont été menées pendant ce mandat. Dans la majorité des cas, ces communications étaient liées aux mobilisations et au contexte politique, notamment les élections provinciales et fédérales.

Les tactiques suivantes ont été déployées dans le but de joindre les membres à chacun de ces rendez-vous importants :

- *La production d'une vidéo de recrutement en vue des élections de l'automne. Les membres étaient invités à s'engager dans les activités électorales de l'AFPC-Québec. La vidéo a été relayée par infolettre à tous les membres et publiée sur la page Facebook.*
- *Des activités de relations publiques (entrevues et communiqués de presse) et la diffusion d'information dans les principaux médias sociaux, dont Facebook.*
- *L'organisation des groupes de consultation (focus group) dans les régions ciblées de Saguenay et de Québec pour savoir par quels moyens les membres aimeraient recevoir l'information relative au syndicat et connaître leurs réflexions et attentes en ce qui a trait à la campagne électorale fédérale.*
- *Des formations sur la rédaction de lettres d'opinion.*

En tant que porte-parole de l'AFPC-Québec, j'ai eu le privilège de réaliser des dizaines d'entrevues dans toutes les régions du Québec.

Nous remarquons un engouement pour notre page Facebook. Nous sommes d'ailleurs en voie d'atteindre les 6 000 abonnés. Un élan de mobilisation spontané pour les membres travaillant aux Plaines d'Abraham, à qui l'employeur refusait le dédommagement Phénix, en est d'ailleurs un bon exemple.

Nous remarquons de plus un changement de ton. Les commentaires sont plus respectueux, plus mesurés et témoignent d'une solidarité en hausse. Entre autres, la publication de plus de 100 photos de sections locales à travers la région pour les activités d'alerte à la grève des 22 janvier et 27 février 2020 a connu un vif succès.

Nous remarquons aussi de plus en plus de membres qui communiquent avec nous par l'entremise des messages privés sur Facebook. Nous pouvons ainsi les diriger aux bonnes sources ou répondre directement à leurs préoccupations quand c'est possible.

Nous recevons la reconnaissance des membres pour la rapidité de nos interventions.

J'encourage tous les membres à s'approprier ces plateformes, à y publier des commentaires constructifs pour notre syndicat.

Négociations et conflits de travail

Nous négocions pour environ 45 unités, reliées principalement à des sections locales à charte directe (SLCD). Ces unités représentent à elles seules un peu plus de la moitié de notre effectif, soit 20 000 membres. La majorité des négociations conduites dans les SLCD ont mené à une entente sans conflit de travail, mais avec une bonne dose de mobilisation.

Depuis le début de mon mandat, nous avons affronté ensemble des conflits dans certaines unités comme celles de l'Aéroport de Montréal et de la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN). Les membres de la CCBN ont vécu un conflit de travail marqué d'une mobilisation exemplaire et qui servira de modèle à bien d'autres unités. Une vidéo retraçant le parcours de ces membres a d'ailleurs connu beaucoup de succès. Voici quelques clichés des nombreuses actions de mobilisation tenues par ces membres déterminés travaillant aux Plaines d'Abraham.

Il faut également mentionner la situation des Fonds non publics (FNP) sur les bases militaires où nos membres percevaient des salaires de 40 % inférieurs à ceux d'emplois similaires dans d'autres unités. À l'automne 2020, le personnel des bases de Valcartier et de Saint-Jean a obtenu des augmentations significatives et des rajustements salariaux de 3 % à 16 %, selon les classifications.

Une campagne de mobilisation importante a aussi été mise en branle récemment pour soutenir les membres de la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec. Le point de revendication principal est la relativité salariale. Entre autres, nos réseaux ont lancé une campagne d'envoi massif de courriels visant la direction de la SAAQ et les députés concernés.

Syndicalisation

L'AFPC-Québec, avec la MUNACA, a mené une campagne de syndicalisation pour le personnel non enseignant de l'Université McGill au cours de l'été et de l'automne 2018. Une requête en accréditation a été déposée le 1er octobre. La requête a permis de syndiquer 600 nouveaux employés et de les intégrer à l'unité de négociation de la MUNACA. Par le fait même, l'AFPC-Québec et la MUNACA ont

su régler un problème d'interprétation des limites de l'accréditation qui datait de 1994.

L'AFPC-Québec a fait une percée au sein de la fonction publique québécoise en accueillant la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ) en juin 2019. Réunis en assemblée générale, les membres ont voté majoritairement en faveur d'une entente de services avec l'AFPC-Québec. La Fraternité représente quelque 300 agents de la paix qui veillent à l'application des lois et règlements relatifs au transport de personnes et de biens sur toutes les routes du Québec.

L'AFPC-Québec continue d'être une référence pour les employés du secteur universitaire et de la recherche. Elle a déposé une requête en accréditation en juin 2019 dans le but de représenter les employés de recherche et les stagiaires postdoctoraux de l'École de technologie supérieure. Il s'agit d'un groupe d'environ 100 personnes.

L'AFPC-Québec a lancé une campagne de syndicalisation auprès des membres de l'unité de négociation des techniciens et des employés de bureau du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Le SFPQ est un syndicat indépendant qui n'est affilié à aucune centrale syndicale. Des membres du SFPQ ont courtisé l'AFPC-Québec afin, disaient-ils, de joindre un vrai syndicat. Le SFPQ a la réputation d'être un syndicat au penchant patronal. Jusqu'à présent, la réception des membres de l'offre de services de l'AFPC-Québec est excellente. Une période ouverte vient de se terminer et une autre s'est ouverte en 2021.

Au printemps 2021, l'AFPC-Québec a aussi accueilli un nouveau groupe. En effet, nous avons obtenu une accréditation pour le Centre de transformation du logement communautaire.

Dossiers juridiques

Munaca et les art. 39 C.t.

En 2018, nous poursuivions les audiences sur les très nombreux cas d'art. 39 C.t. sur les exclusions de l'accréditation de la MUNACA (ce qui a englouti une grande partie de nos ressources). Une nouvelle accréditation a été obtenue pour l'unité de la MUNACA en août 2019, réglant une grande partie des art. 39 C.t. en lien avec l'exclusion des postes M. Cela a permis de rapatrier 572 postes professionnels dans l'unité.

Université de Montréal et « l'affaire Gilligan »

Cette affaire a été grandement médiatisée en 2018, alors que l'UdM a poursuivi le SESUM et ses exécutants en responsabilité civile solidaire pour 50 000 \$ et injonction, invoquant que des moyens de pression utilisés étaient discriminatoires et portaient atteinte à leur réputation : distribution de tracts avec des caricatures de dirigeants de l'UdM en personnages de Gilligan en période de négociation. Nous avons dû déposer une requête en abus de procédure et le dossier s'est retrouvé

devant le juge en chef. Après une conciliation, nous avons réglé avec seulement une lettre d'excuses et un engagement à utiliser les services de médiation du TAT pour améliorer les conditions de travail (liberté d'expression syndicale).

Cette affaire démontre les relations très difficiles et judiciairisées avec l'UdM en 2018-2019. Il y a aussi eu des plaintes pour représailles en lien avec les activités syndicales (congédiement et mesures disciplinaires) qui ont été réglées avec d'importants gains pour les membres.

Équité salariale

À l'hiver 2019, nous avons travaillé avec Robert Lamoureux sur les soumissions à la CNESST concernant un litige sur la position de l'Université Laval voulant que la Loi sur l'équité salariale exclue les stagiaires postdoctoraux. Nous attendons toujours la décision, mais nous évaluons présentement la possibilité de contester les exclusions de l'article 8 de la Loi sur l'équité salariale qui écartent une partie importante de notre effectif. Un recours visant les nouvelles dispositions de cette loi a été déposé le 14 janvier 2020 à la Cour supérieure (recours incluant les affiliés FTQ, la CSN et la CSQ).

TRAC

Nous collaborons avec le cabinet Raven pour la contestation de l'article 8 de la Loi sur les syndicats professionnels.

Stagiaires postdoctoraux - Université Laval

En janvier 2020, après deux années d'audience, on a obtenu une décision du TAT confirmant que l'accréditation du SPPRUL-Université Laval n'a jamais couvert les postdocs et que nous étions bel et bien en champ libre lorsque nous les avons accrédités en 2013. Le Tribunal a conclu que le SPPRUL ne détient nullement un monopole sur les fonctions de recherche à l'Université. Le Tribunal a décidé d'actualiser l'accréditation du SPPRUL pour refléter la nouvelle terminologie des statuts de l'Université, l'ancienne étant désuète depuis les années 1990.

Élections provinciales et fédérales

En 2018, une coalition syndicale a organisé la pré-campagne « Du pareil au même » pour montrer la similarité entre la CAQ et le PLQ dans leur approche et leurs politiques. Des activités ont été menées dans une quinzaine de circonscriptions.

Le sondage qui a suivi cette campagne a permis de savoir que 51 % des gens ont vu ou entendu parler de notre campagne, ce chiffre passant à plus de 70 % dans les circonscriptions ciblées. Par ailleurs, un peu plus de 60 % des gens affirment que les syndicats ont le droit de se mêler de politique.

Dans le cadre des élections fédérales qui ont eu lieu en octobre 2019, le comité d'action politique a entrepris des activités d'information et d'éducation politique auprès de nos membres. Les actions visaient à sensibiliser les membres à la

nécessité de faire barrage aux conservateurs, dont le précédent mandat s'était révélé catastrophique pour la fonction publique. L'AFPC-Québec a atteint son objectif général : seules deux des sept circonscriptions ciblées ont élu des candidats conservateurs (Montmagny et Chicoutimi).

Des sept circonscriptions ciblées au départ, nous avons jugé pouvoir encore faire bouger les choses à Beauport-Limoilou, Québec et Trois-Rivières. Nous avons raison. Un de nos grands défis, nouveau en 2019, était le respect des budgets nationaux établis par la loi. Voici un résumé des actions tenues en marge de ces élections :

- *27 messages publiés sur notre page Facebook*
- *Manifestation à Trois-Rivières où nous avons dérangé le discours de lancement de campagne du candidat conservateur*
- *22 lettres d'opinion écrites par les membres et publiées dans différents quotidiens*
- *Assemblée téléphonique (townhall) avec les analyses d'un politologue (plus de 1 650 participants)*
- *Organisation d'un débat électoral à Trois-Rivières*
- *Manifestation à Drummondville*
- *Porte-à-porte dans les circonscriptions de Beauport-Limoilou et de Québec*

Malgré la réélection des libéraux, l'action politique doit demeurer au cœur de notre mandat.

Rencontres politiques

Au cours de nos nombreuses mobilisations durant mon mandat, j'ai bien sûr rencontré de nombreux députés de tous horizons politiques dont je ne ferai pas l'énumération ici. Toutefois, certaines occasions méritent d'être soulignées.

Dans le cadre des manifestations entourant Phénix, j'ai pu m'entretenir avec Justin Trudeau afin de le sensibiliser aux souffrances de nos membres et à l'importance de leur offrir réparation.

Fait rare, j'ai eu accès à l'ensemble du caucus du Bloc québécois en février 2020. Au cours de cette rencontre, je leur ai présenté le sombre tableau des ravages de Phénix pour nos membres.

J'ai mené aussi une charge politique dans le dossier des langues officielles dans la fonction publique, constatant de nombreuses lacunes rapportées par nos membres.

Entre autres, de nombreux membres du Québec ont de plus en plus de difficulté à travailler en français et à obtenir les documents de travail dans leur langue. La pandémie a d'ailleurs exacerbé le problème.

J'ai accordé plusieurs entrevues médiatiques à ce sujet. Mes interventions ont été remarquées puisqu'en février 2021, j'ai été invité à comparaître devant le comité des langues officielles de la Chambre des Communes. À cette occasion, j'ai présenté la problématique à l'ensemble du comité, appuyé par des exemples concrets.

Un autre important dossier qui est encore d'actualité au Québec est la réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui a un impact majeur et indésirable sur nos membres des sections locales universitaires. La réforme du PEQ présentée par le gouvernement Legault mine les possibilités des étudiants étrangers de se trouver un emploi durable après leurs études au Québec. J'ai donc invité la ministre responsable, Nadine Girault, à rencontrer nos membres à l'occasion d'un webinaire informel afin qu'elle puisse entendre leurs inquiétudes. Malheureusement, la ministre a décliné notre invitation. Nous avons tout de même signé plusieurs lettres de dénonciation envoyées par des groupes de pression à la classe politique.

À l'automne 2020, le Fonds de recherche du Québec a entamé des consultations dans le cadre de son étude sur le thème « Réinventer l'université tous ensemble ». L'AFPC-Québec a saisi l'occasion pour présenter son propre mémoire dans l'objectif de faire connaître les revendications et propositions des membres du secteur universitaire. Le mémoire, présenté en collaboration avec le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU), était très étoffé, comme en font foi ses 19 pages. Notre manuscrit a d'ailleurs été remarqué puisque des scientifiques ont demandé au Fonds de le consulter avec notre accord. Voici les thèmes abordés :

- *Santé et sécurité de la population universitaire*
- *Importance des données*
- *Accessibilité et démocratisation*
- *Financement des universités : concurrence et encadrement*
- *Marchandisation de l'éducation*
- *Écouter les mobilisations*

D'autre part, le projet de loi 59 sur la réforme des normes de santé et sécurité au travail fait lui aussi controverse au Québec. Cette réforme était très attendue, la loi n'ayant pas été modifiée depuis 40 ans. Malheureusement, d'importants reculs viennent compromettre la santé et la sécurité des travailleurs, notamment au chapitre de la prévention. Nous nous sommes donc joints à d'autres syndicats et organismes pour dénoncer ces reculs et exiger que le gouvernement corrige le tir. Plusieurs membres ont payé une visite impromptue au bureau de leur député et j'ai fait de même!

J'ai par ailleurs appuyé des syndicats affiliés dans leur lutte, comme à l'occasion du lockout des membres du Syndicat des Métallos affilié à la FTQ. Nous avons soutenu les travailleurs de l'ABI en lockout de janvier 2018 à juillet 2019.

AFPC

En tant que membre du CEA et du CNA, j'ai pris part aux différentes rencontres au cours desquelles j'ai défendu les intérêts de tous les membres de la région.

Conférences

J'ai participé à la conférence sur la santé et sécurité au travail et à l'ouverture de conférences de divers groupes : les femmes, les groupes d'équité, les tables rondes de sections locales à charte directe (SLCD) et des SLCD universitaires.

Contribution à la FTQ : Bureau, Conseil général, Congrès et Fonds

Une trentaine de membres de l'AFPC-Québec ont participé au dernier congrès de la FTQ, qui s'est déroulé à Québec du 25 au 28 novembre 2019. À cette occasion, le caucus de l'AFPC-Québec a élu nos représentants au Conseil général de la FTQ, où nous détenons huit sièges. J'ai également participé aux rencontres mensuelles du Bureau de la FTQ ainsi qu'à celles du Fonds FTQ. Je suis d'ailleurs heureux de l'élection d'une de nos membres, Fedoua Hritel, au Bureau de la FTQ à titre de vice-présidente suppléante à la condition féminine. Il est aussi important de mentionner que plusieurs membres de l'AFPC-Québec siègent à différents comités de la FTQ.

Ensemble, on avance!

ANNEXE 7 – ALLOCUTION D’OUVERTURE DE CHRIS AYLWARD

Bonjour, je suis content d’être avec vous aujourd’hui. Je veux souligner que je suis à Ottawa sur les terres traditionnelles non cédées du peuple anishnabe et algonquin.

La dernière année a été difficile pour tout le monde. Je sais que la pandémie a causé un stress énorme et son impact est profond sur notre santé mentale. Malgré tout, vous avez continué à faire votre travail.

Au cours des prochains jours, vous aurez un grand rôle à jouer. L’AFPC aura besoin de vous pour s’attaquer aux questions qui touchent les membres. Des questions qui vont guider notre syndicat pour les deux prochaines années.

Mes amis, je voudrais bien sûr que nous nous réunissions en personne et j’avais très hâte de vous voir. Je sais également que vous aviez hâte d’être ensemble.

Cependant, l’année dernière, nous avons pris la décision difficile de reporter tous les congrès des régions et des Éléments. C’était une bonne décision. Nous avons aussi remis nos conférences nationales. Nous l’avons fait en espérant que la pandémie aurait été contrôlée et que nous pourrions nous rejoindre en personne comme nous l’avons toujours fait. Même si ce n’est pas le cas, nous allons de l’avant.

Nous savons que les congrès virtuels ont leurs contraintes, mais il est crucial que notre syndicat poursuive son important travail, ce qui exige de réunir nos membres. Nous allons faire cela en dépit des défis actuels.

Avant d’aller plus loin, je dois reconnaître le meurtre horrible et violent de quatre membres d’une famille musulmane à London en Ontario il y a un peu plus de 10 jours. Nos cœurs vont à Fayez Afzaal, qui a perdu ses parents, sa grand-mère et sa sœur. Il va porter cette expérience horrible et cette perte terrible pour le reste de sa vie. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille élargie, aux amis et à leurs communautés. C’est une perte immesurable, non seulement pour les communautés de London et la collectivité musulmane, mais pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

C’était une action préméditée motivée par la haine.

Comme vous le savez, cela fait juste un peu plus de quatre ans, un autre crime haineux et prémédité a laissé six hommes morts et dix-neuf autres gravement blessés lorsqu’ils ont été attaqués à leur mosquée au Québec.

Cette attaque récente est un rappel terrible de tout le travail que nous avons à faire pour lutter contre l’islamophobie au Canada.

L'AFPC condamne l'islamophobie sous toutes ses formes. Nous interpellons tous les niveaux de gouvernement à agir contre l'islamophobie systémique. Elle appuie pleinement le Conseil national des musulmans canadiens qui demande un sommet national sur l'islamophobie.

Il n'a pas de place pour la haine, la violence et l'islamophobie dans notre syndicat, dans nos milieux de travail ou même dans nos communautés. Nous devons faire preuve de solidarité avec les communautés musulmanes et jouer un rôle actif dans la lutte contre l'islamophobie et le racisme. Nous devons leur donner un nom et agir quand nous en témoignons.

Je veux aussi souligner la découverte tragique des restes de 215 enfants autochtones du pensionnat de Kamloops, enterrés dans une fosse commune. Nous ne pouvons pas imaginer la douleur, le deuil et la perte que ressentent les communautés et les familles, ainsi que la douleur et la souffrance des survivants et survivantes des pensionnats autochtones.

Plusieurs d'entre nous sont des colonisateurs sur ce territoire et nous devons reconnaître l'impact profond des actions de notre pays sur les collectivités autochtones. Nous continuons à bénéficier grandement du colonialisme au Canada.

Il y a six ans, la Commission de vérité et réconciliation a déposé son rapport et nous devons mettre en œuvre sans délai les 94 appels à l'action, y compris ceux qui portent directement sur ce qu'ont enduré les enfants dans les pensionnats.

La situation est grave et urgente. L'appel à l'action doit être entendu par toutes les organisations, dont notre syndicat et les différents ordres de gouvernement, ainsi que par chacun et chacune d'entre nous. Nous devons tous faire de notre mieux pour comprendre le vrai sens de la réconciliation dans notre vie... et pour agir.

Je veux également prendre le temps de remercier Chantal de ce qu'elle a dit plus tôt ce matin.

Le gouvernement Trudeau était de retour devant la Cour fédérale cette semaine, poursuivant son action en justice contre deux décisions concernant des enfants autochtones, malgré une motion non contraignante adoptée il y a quelques semaines par l'opposition pour arrêter les procédures. Le gouvernement s'oppose à deux décisions du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'indemnisation des enfants autochtones placés en famille d'accueil et l'extension du principe de Jordan à tous les enfants autochtones vivant dans les réserves et hors des réserves.

Il est stupéfiant que le gouvernement n'ait pas abandonné ces contestations. Nous devons et nous continuerons à faire pression sur lui pour qu'il prenne la bonne décision et cesse de causer davantage de douleur et de souffrance aux enfants

autochtones. Le gouvernement - et nous tous - devons emprunter la véritable voie de la réconciliation.

Au cours des prochains jours, vous aurez l'occasion de passer en revue ce que vous avez accompli depuis la dernière réunion et d'orienter notre syndicat pour les années à venir. Le rapport d'Yvon a mis en relief vos réalisations des deux dernières années. Je sais que vous allez examiner attentivement toutes les questions et prendre les bonnes décisions pour aller de l'avant ensemble.

Je veux saisir l'occasion de remercier Yvon et de reconnaître son leadership au cours des quatre dernières années. Yvon a été militant de l'AFPC pendant très longtemps avant d'être élu VPER. Son engagement à l'égard des membres ne s'est pas démenti au cours des quatre dernières années.

Yvon n'a jamais refusé de se battre pour une cause juste. Qu'il s'agisse d'obtenir un dédommagement équitable dans le dossier Phénix, de mobiliser les appuis pour négocier de solides conventions collectives ou de dénoncer les gouvernements anti-travailleurs, il était là, avec et pour les membres.

Il s'est fait le champion de l'inclusion des membres des SLCD. Il a assuré le suivi de la première conférence nationale des SLCD et de la première table ronde du secteur universitaire. Il a aussi piloté les dossiers des langues officielles et de la syndicalisation.

Nous aurons besoin de cette solidarité en action pour assurer une reprise juste pour les travailleurs du Québec et des autres régions du Canada, ainsi que pour nous préparer aux élections fédérales et provinciales à venir.

Nous avons tous été déçus de la décision de la Cour supérieure du Québec sur la loi 21 en avril dernier. Comme vous le savez, cette loi interdit aux juges, au personnel enseignant des écoles publiques, aux corps policiers et à d'autres travailleurs de la fonction publique de porter des symboles religieux comme le hijab, la kippa et le turban au travail. L'AFPC fut l'un des deux syndicats qui ont obtenu le statut d'intervenant dans cette affaire, représentant plus de 21 000 membres du secteur universitaire et des centaines de chercheurs assujettis à la loi. L'AFPC a aussi déposé un avis de comparution devant la Cour d'appel du Québec dans cette affaire.

Nous croyons que la loi 21 est inconstitutionnelle et discriminatoire pour des motifs de religion, de race et de genre. Elle a un effet disproportionnel sur les femmes musulmanes et constitue un précédent dangereux qui permet au gouvernement de dicter ce qu'une femme peut ou ne peut pas porter.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons reçu de mauvaises nouvelles de l'ARC sur l'imposition du dédommagement Phénix. L'ARC a refusé de revoir sa décision

parce que le Conseil du Trésor ne lui a pas fourni l'énoncé conjoint des faits qui lui aurait permis de mieux comprendre la nature du dédommagement. Le Conseil du Trésor a refusé de coopérer en paraphant l'énoncé. Nous ne parlons pas ici d'une opinion ou d'une analyse, mais bien de faits! Il est frustré parce que nous avons négocié une meilleure entente pour nos membres et qu'il a dû respecter une clause qu'il a signée avec les autres syndicats. Il ne voulait pas ça et il se défoule sur nos membres.

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré le premier ministre et il a commencé par remercier nos membres pour leur travail. J'ai soulevé la question du dédommagement Phénix et du refus du Conseil du Trésor de signer l'énoncé des faits qui pourrait convaincre l'ARC de rendre le dédommagement non imposable. Il a promis de faire la lumière sur la question.

Je vais y donner suite. Sachez que l'AFPC va continuer à tout faire, y compris à s'adresser aux tribunaux, pour inverser cette décision afin que vous receviez l'indemnisation que vous méritez.

Il s'est passé beaucoup de choses au Québec depuis votre dernier congrès. Les effets de la pandémie que vous avez connus se sont aussi fait sentir dans le reste du pays et partout dans le monde.

La pandémie, qui en est à sa deuxième année, a exposé les inégalités systémiques profondes au Canada. Au cours des premiers mois, la participation rémunérée des femmes au marché du travail a atteint son plus bas niveau en trois décennies. On doit ce triste record en partie à la représentation disproportionnée des femmes dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie. De plus, la fermeture des écoles et des garderies a contraint de nombreuses femmes de démissionner ou de réduire leurs heures de travail pour prendre soin de leurs enfants.

Les femmes autochtones, racialisées et asiatiques ont connu des taux d'infection beaucoup plus élevés que les personnes de race blanche en raison d'inégalités économiques, sociales et sanitaires. La pandémie a également aggravé le racisme, comme en ont témoigné les attaques répugnantes contre les Canadiens d'origine asiatique.

Que cela ne tienne, les militants syndicaux ont réagi. Ils se sont réunis pour exiger la justice. Prenons l'exemple des congés de maladie payés. L'AFPC a lutté très fort pour les protéger. Les flambées de COVID-19 dans les milieux de travail du pays entier ont clairement montré que ces congés payés sont essentiels à la protection de la santé du public.

Partout au pays, les fédérations du travail et leurs affiliés, dont l'AFPC, ont fait pression pour des congés de maladie payés, faciles à obtenir, universels et

permanents. Les travailleuses et travailleurs ont besoin de ces congés en période de pandémie... et continueront à en avoir besoin à l'avenir.

Pourtant, au Canada, 58 % d'entre eux n'en ont pas et ce pourcentage augmente au fur et à mesure que les salaires diminuent. Rester à la maison quand on se sent malade n'est pas une option pour ces travailleurs. Les employeurs devraient être forcés de fournir des congés de maladie payés puisqu'ils ont l'obligation d'assurer la santé et la sécurité dans les milieux de travail et de fournir des avantages sociaux décentes à leur personnel. Nous continuerons à nous battre pour nous assurer que tous ces travailleurs aient accès à ces avantages.

Notre syndicat s'est rallié au mouvement toujours grandissant de lutte pour la justice raciale. Nous sommes passés de la parole à l'acte.

Récemment, le CNA a approuvé un plan d'action anti-raciste axé sur les membres. Ces derniers pourront suivre des formations, donner leur opinion et aider à mener le combat anti-raciste dans tous les milieux de travail. Un vent de changement souffle aussi au syndicat.

Nous avons tenu plusieurs séances de formation à l'intention du CNA et nous nous engageons en à faire davantage, notamment à offrir d'autres séances à l'ensemble du personnel. Nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour éliminer le racisme systémique qui existe dans notre syndicat. Il est temps, et je suis fier que l'AFPC soit aux premières lignes du combat.

La pandémie a beaucoup changé la fonction publique, là où travaillent la plupart de nos membres. De nouveaux programmes de soutien ont été créés en un temps record. La fourniture des services a changé radicalement. Le travail a été réorganisé et réaffecté tant au sein de chaque ministère qu'entre les ministères à un rythme accéléré.

La plupart des fonctionnaires fédéraux sont en télétravail. Notre récent sondage sur la négociation pour les unités du Conseil du Trésor et des agences indique que trois membres sur quatre sont en télétravail depuis le début de la pandémie.

Nos membres qui ne sont pas en télétravail évoluent maintenant dans des environnements complètement transformés et le travail de première ligne est effectué dans des conditions exceptionnelles qui comportent souvent leur lot de risques. Les effets sur leur santé mentale et physique ne peuvent pas être sous-estimés.

Tous ces changements que nous devons à la pandémie auront un impact profond sur la façon dont nous travaillons pour les mois, voire les années à venir. Même lorsque que nous atteindrons l'immunité collective, le télétravail sera probablement la norme. Selon notre sondage, 81 % des membres veulent continuer à travailler à

domicile, au moins une partie du temps. Le gouvernement a dit que ce sera le cas pour beaucoup d'entre eux.

Nous devons accepter cette nouvelle réalité aussi rapidement que possible. Il nous faut repenser notre façon de mobiliser les membres, de négocier leurs contrats de travail, de les représenter et de les servir, et de mener nos activités politiques.

Les piquets d'information sur lesquels nous avons dépendu pour joindre nos membres ne seront plus efficaces si seulement le quart du personnel travaille sur place. Nous aurons plus de difficulté que jamais à convaincre les membres de participer aux réunions syndicales. Nous ne pourrons plus compter non plus sur les conversations informelles. Enfin, peu de gens verront les bulletins affichés dans les lieux de travail.

Nous devons trouver des réponses à d'importantes questions. Par exemple :

- Comment un membre peut-il avoir un bref échange avec sa déléguée syndicale s'ils ne travaillent pas au même endroit?*
- Comment allons-nous rencontrer les nouveaux venus et les encourager à signer une carte d'adhésion?*
- Comment ferons-nous pour assurer la santé et la sécurité de nos membres qui travaillent principalement à domicile?*

Nous devons trouver de nouvelles façons de joindre nos membres. La communication électronique à sens unique ne suffira pas. Il faudra explorer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils, car les membres sont la force de notre syndicat. Notre succès dépend toujours de notre capacité à les mobiliser au bon moment. La force des membres sera particulièrement importante dans un contexte économique incertain.

Le budget fédéral déposé en avril est loin de l'austérité. Le gouvernement compte dépenser des milliards pour stimuler l'économie et aider les industries et les travailleurs en difficulté. Les emplois dans la fonction publique seront maintenus et leur nombre pourrait même augmenter quelque peu.

Malheureusement, rien de tout ça ne nous aidera à la table de négociation. Ça pourrait même nous nuire.

Je suis convaincu qu'on nous dira que les préoccupations des fonctionnaires ne sont pas prioritaires, que leurs circonstances sont meilleures que celles d'autres travailleurs. Le gouvernement dira que nous sommes chanceux d'avoir un emploi, des congés de maladie payés, des avantages sociaux et d'autres droits, tandis que bien d'autres ont beaucoup perdu.

Cependant, nous ne devons pas pour autant revoir nos attentes à la baisse. Il est plus important que jamais de hausser la barre pour empêcher que d'autres travailleurs soient écrasés.

Le gouvernement Trudeau a dit à maintes reprises que la seule façon de rebâtir l'économie est de sortir de la pandémie plus fort comme nation et ceci doit s'appliquer à la fonction fédérale comme aux autres secteurs.

La fonction publique fédérale était là pour aider le Canada durant la pandémie. Le dévouement des membres de l'AFPC n'a pas flanché un seul instant. Ce n'est qu'un juste retour des choses qu'ils soient rémunérés en conséquence.

Le gouvernement a remercié nos membres pour leur travail. Mais si le gouvernement veut vraiment montrer sa reconnaissance, il doit présenter une offre raisonnable à la table.

La même chose s'applique aux travailleurs de l'AFPC dans d'autres secteurs clés de l'économie, comme les aéroports et la sécurité. Pendant la pandémie, on a beaucoup parlé des travailleurs essentiels et non essentiels. Le fait est que tous les employeurs dépendent de leurs effectifs. Tous les travailleurs sont essentiels, quel que soit leur travail. Ils ont droit à un salaire convenable et des conditions de travail adéquates.

Si nous nous mobilisons en ayant du cœur au ventre, si nous accroissons les attentes de nos membres et si nous montrons aux employeurs que nous ne baisserons pas les bras, nous ferons les gains que nous méritons.

Je sais que cette dernière année a été difficile; elle a exposé tout ce qui cloche avec notre économie et notre organisation sociale. Mais elle a aussi été marquée au coin de la générosité et de la compassion, de la solidarité et de la force. C'est une base solide sur laquelle bâtir notre avenir.

Je travaillerai avec vous pour faire en sorte que le gouvernement libéral tienne ses dernières promesses et présente un plan de relance qui est réellement équitable. Je travaillerai avec vous pour continuer de défendre les droits des travailleuses et travailleurs, la justice raciale, l'égalité des genres et la justice sociale.

*J'augure bien de vos débats et décisions durant ce congrès. En effet, pendant les prochains jours, c'est **vous** qui élirez votre VPER et sa suppléance; **vous** qui établirez les priorités de l'AFPC-Québec; vous qui aiderez à établir une stratégie de mobilisation des membres en cette période sans précédent dans notre histoire.*

Bon congrès!

ANNEXE 8 – RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Sous réserve de ratification par le congrès, les personnes déléguées suivantes ont été désignées membres du comité des finances.

Président/vice-président

Sébastien Paquette, président, Conseil québécois des syndicats universitaires

Président/vice-président

Gérald Grenon, président, Conseil régional de la Montérégie

Membres

Sonia Gagné, présidente, Conseil régional Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord

Konrad Lamour, ancien directeur des SLCD de l'AFPC-Québec

France Filion, directrice des SLCD de l'AFPC-Québec

Lyne Cartier, observatrice

Personnel

Cathy Leclerc, adjointe administrative

Jean-Michel Fortin, représentant régional (en 2020)

Bertrand Lavoie, assistant au congrès

Patrick Leblanc, représentant régional

Zita Kouakou, adjointe administrative

Dans le cadre des préparatifs pour le congrès de l'AFPC-Québec, initialement prévu en 2020, le comité des finances s'était réuni au bureau régional de Montréal (AFPC) les 5 et 6 février 2020.

En raison de la pandémie, le congrès a été reporté en 2021. Dans le cadre des préparatifs pour le congrès virtuel de l'AFPC-Québec 2021, le comité des finances s'est donc réuni dans Teams le 23 avril 2021.

Le confrère Grenon et moi inversons les rôles de présidence et vice-présidence pour ce comité.

Le comité tient à remercier Cathy Leclerc, adjointe au coordonnateur régional, Jean-Michel Fortin, ancien représentant régional, Bertrand Lavoie, assistant au congrès, Patrick Leblanc, représentant régional, et Zita Kouakou, adjointe au VPER-Québec, qui ont contribué aux travaux du comité et à la préparation du présent rapport.

Le comité des finances était chargé d'étudier les états financiers de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve de l'AFPC-Québec pour les années 2017 à 2020, d'établir des prévisions budgétaires pour les années 2020 à 2023 et d'examiner deux

résolutions. À moins d'indication contraire, les résolutions ont toutes été soumises en français initialement. Le titre et la source (l'organisme d'origine) de la résolution font partie intégrante du rapport.

En raison de la pandémie, les états financiers de 2020 n'ont pas fait l'objet d'un vote et c'est pour cela qu'ils le seront durant le présent congrès. La présentation des états financiers se fera en trois volets, soit : la présentation des états financiers de 2017 à 2019, la présentation du budget de 2020 à 2023 et enfin les états financiers de 2020.

Le comité des finances avait aussi comme mandat de statuer sur les inscriptions reçues après la date et l'heure limites, et d'évaluer les coûts rattachés aux résolutions générales et à celles qui se rapportent aux Statuts. Les délibérations, sérieuses et réfléchies, se sont déroulées dans le plus grand respect. Je tiens à remercier tous les membres du comité de leur travail acharné et de leur contribution.

(Ajout du confrère Paquette)

Dans le passé, le vote des budgets au congrès se faisait pour l'année en cours et les années antérieures, contrairement au national et aux autres régions. Débutant cette année, le comité présentera le budget qui va jusqu'à la fin de l'année du prochain congrès afin d'éviter de commencer une année sans budget adopté.

Autrefois, les états financiers étaient vérifiés par des membres tandis que maintenant c'est un cabinet comptable qui s'en chargera. À l'avenir, les états financiers seront dressés avec le logiciel Quickbook et tous les membres du comité des finances y auront accès en lecture seule.

En terminant, afin d'en alléger le texte, les sigles des sources ayant soumis les résolutions traitées dans ce rapport figurent dans le document de travail C.

Remerciement également au confrère Turqc pour ses conseils sur les états financiers pour le congrès.

ANNEXE 9 – HOMMAGE DE MARC-ANDRÉ GOBEIL À ANDRÉ ROBERGE

Je m'étais proposé pour l'intronisation d'André Roberge comme membre à vie. André, c'est à toi que je vais parler, car l'hommage est pour toi. Il y a deux-trois semaines, on m'a demandé si mon discours était écrit, mais je n'ai rien d'écrit parce qu'en effet je n'aime pas les discours lus et rédigés d'avance. Je préfère te parler avec mon cœur. Je me suis quand même permis de prendre quelques notes pour ne rien oublier.

Premièrement, mon aventure commence à notre première réunion, avant la pandémie, qui donnait suite au congrès de Saint-Sauveur en 2017. C'était la première réunion du Conseil régional, dont j'ai été élu président, et la première que j'animais. C'est à cette occasion où l'on m'a tout de suite proposé de soumettre ta candidature comme membre à vie, parce que si on ne le faisait pas, quelqu'un d'autre le ferait à notre place. Je me disais que ce ne serait pas de bon goût qu'une autre région que la nôtre propose ton intronisation comme membre à vie. Je trouvais que la politesse devait venir de nous, parce que la plus belle reconnaissance que l'on peut avoir vient des gens pour qui on a travaillé et [qu'on a] représenté. Bien sûr, comme vous le savez, à l'époque où André a commencé à militer pour le syndicat, eh bien moi, j'étais encore à l'école secondaire. La première chose que j'ai faite pour soumettre sa candidature, c'est de parler à certains membres qui ont plus d'expérience.

Je me souviens avoir appelé Denis Lalancette pour lui dire que je désirais déposer la candidature d'André comme membre à vie. Il m'a répondu : « Ah ben oui, s'il y en a un qui le mérite c'est bien lui, bien plus que moi. » Comme vous le savez, Denis est également un membre à vie. J'ai également appris beaucoup de choses sur André en faisant cet exercice.

De souvenir, André a été le premier président du conseil régional de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais depuis que je suis impliqué, mais comme ça ne fait pas très longtemps (une dizaine d'années) que je suis impliqué, alors il m'en manque un petit bout.

En réalité, ce qui est arrivé, c'est que dès qu'il y a eu la régionalisation de l'AFPC — eh bien André a été un de ceux qui a travaillé à mettre sur pied la régionalisation. De ce que je sais et de toutes celles et tous ceux que j'ai pu consulter, même si je peux me tromper, il n'y a pas eu d'autre président du Conseil régional que toi dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Tu es le premier. Tu as donc été président du Conseil régional des années 1994-1995 à 2017. Une fois élu, je me suis demandé comment quelqu'un peut perdurer aussi longtemps dans le temps.

Je vais vous parler plus précisément de mon expérience personnelle que j'ai vécue avec André et de ses qualités de leadership. Vous allez voir quand je vais avoir fini, je vais vous emmener vers une réflexion également. André, tu te souviens, on vient du même lieu de travail. André est un ancien collègue de travail, il travaillait au centre fiscal de Jonquière avec l'Agence du revenu du Canada. Nous étions de la même section locale. De plus, lors de mes recherches, plusieurs personnes m'ont parlé d'André le représentant syndical qui était dans la section locale 10004 et d'autres comme président du Conseil régional.

Quelques petites anecdotes sur André. Certaines personnes m'ont dit qu'André avait une certaine capacité à faire perdre patience aux gestionnaires lors des auditions de griefs et des rencontres, et ce, en étant tellement calme. Ça me fait rire beaucoup parce que moi je suis un peu plus énervé parfois, alors c'est quelque chose d'assez différent. Cependant, André, je ne sais pas si tu te souviens, lorsque j'ai commencé à m'impliquer tu as été un de ceux qui m'ont ouvert la porte, qui m'a fait une place et qui a cru en moi. Honnêtement, je dirais que ça l'a été une très belle qualité de leadership. Un leader c'est quelque chose, mais les gens qui ont beaucoup d'expérience et qui sont capables d'aller chercher les gens, leur faire de la place, leur ouvrir des portes pour les aider à s'améliorer. André, c'est probablement une de tes qualités que je retiens le plus de mon expérience auprès de toi parce que je trouve que tu étais quelqu'un de bien placé pour ça. Tu allais voir les gens pour leur dire que je te verrais à telle place et de leur permettre d'aller à des activités et de les guider vers des choses qui sont utiles à une vie syndicale. Pour tout cela, je te dirais que tu as été quelqu'un dont je vais garder un bon souvenir.

Sous l'ère Harper, on avait beaucoup de mécontentement, surtout à ma section locale. André, tu sais de quoi je parle, je suis certain que tu connais bien les gens qui étaient assis autour de la table à cette époque-là. Je me souviens de quelqu'un qui t'avait pris dans une réunion en disant : « André c'est le temps de vous grouiller à l'APFC, faut faire de quoi. » Je me souviens aussi, quelque temps après, ces mécontentements ont donné lieu à la mise sur pied des campagnes des 19 du mois, car André était président du comité d'action politique.

Je me souviens également – je suis certain André que tu sais de qui je parle – de la personne qui t'avait dit « de te grouiller ». Il l'avait également mentionné à d'autres réunions [où] tu n'étais pas présent : « On y avait dit de se grouiller et il s'est grouillé, il a fait sa job ». Je sais que quelquefois notre section locale était chialeuse, mais on a quand même bien participé à toutes les activités. Les campagnes du 19 est un bon souvenir que j'ai de mon implication syndicale.

Vous savez, des fois être dans une position de leadership pendant plusieurs années, ça peut devenir long. C'est arrivé à quelques reprises qu'on ait discuté de nos attentes avec André parce que ça n'allait pas à notre goût. Cependant, quand

on est venu le voir, il est parti, il est allé se battre pour nous et il a travaillé fort pour nous. C'est quelque chose que j'aimerais que tout le monde garde en tête. Peu importe qui on va mettre dans des positions de leadership, de temps en temps il faut les brasser un peu. Il y a eu beaucoup de monde qui a participé par la suite. Les leaders c'est important, mais c'est aussi important que la base soit avec eux.

Pour tout ça, André, je te dis de tout le temps que j'ai été là, je t'ai vu comme quelqu'un qui a bien répondu. Parfois nous n'étions pas satisfaits, mais quand on te l'a dit, tu es parti avec ça et tu nous as livré la marchandise. Je te dis merci et je pense que tout le monde dans la région va être d'accord avec moi.

D'ailleurs, la première résolution que j'ai fait adopter en tant que président du conseil régional est la soumission de ta candidature comme membre à vie. J'aurais aimé être dans un congrès en présentiel afin de prendre un verre avec toi et de se voir, alors j'espère qu'éventuellement on aura l'occasion de le faire. On pourrait se reprendre à notre traditionnelle écoute du budget fédéral, qui a longtemps été mis de l'avant par toi. Il n'y a pas seulement les gens de l'AFPC qui se souviennent de toi. Merci André.

ANNEXE 10 – HOMMAGE DE JOHN O’LEARY À YOLANDE DUSTI

Bonjour Yolande, tu es avec nous sûrement pas très loin en image. Il me fait plaisir de te reconnaître aujourd’hui comme membre à vie de l’AFPC — Québec. Je pense que cet honneur est pleinement mérité. J’ai connu Yolande dès mes débuts en 2008 dans la fonction publique et je voyais qu’elle avait tout un passé derrière elle au niveau de son activisme et [de sa] présence dans les comités. J’ai appris à la connaître énormément, surtout dans les deux dernières années de sa carrière. Comme présidente, elle m’a bien laissé le flambeau.

La plupart de vous qui la connaissez ont pu voir qu’elle était impliquée dans plusieurs comités, comités ad hoc aussi pour les finances et des statuts aussi. Toujours là pour lever la main et se déplacer. Elle prenait souvent les places qui ne se remplissaient pas. Elle se montrait toujours disponible pour y aller et aller faire les actions.

Son implication en fait, pour dire combien d’années elle a été impliquée, eh bien, je pense que c’est un minimum de 25 ans. Elle a vite rempli son portefeuille syndical en se mettant le nez un peu partout. Dans sa section locale, elle a tellement eu d’investissement aussi. Dans les activités de son Élément et de son Conseil régional, dans le Conseil québécois, dans un nombre de comités que je pense qu’on ne pourrait pas finir de tous les énumérer. Non seulement elle se montrait engagée, mais elle a aussi développé une connaissance élaborée des différents statuts, des règlements, de tout ce qui existe en termes de procédures et de fonctionnement dans l’Élément du SEIC et de l’AFPC. Ses connaissances sont un atout pour tout bon délégué et activiste. Ses atouts lui ont bien servi, et elle les partageait sans hésiter avec ses consœurs et ses confrères.

Je me fie à ce qu’elle m’a laissé comme exemple. Elle tient à cœur tous les dossiers. Je pense qu’il n’y a pas un dossier qu’elle laissait de côté. Je pense que c’est un bel héritage à avoir peu importe qui est dans le syndicat. Elle s’occupait de tous les dossiers, les bons comme les moins bons. Elle gardait toutes ses notes et n’hésitait pas à s’y référer dans le but de rappeler à l’ordre ou de faire en sorte que les membres aient un milieu de travail amélioré et de qualité.

Laissez-moi y aller d’un résumé de tout ce que j’ai pu entendre dire d’elle et de ce que j’ai vu. Premièrement, elle m’a apporté dans différents événements syndicaux. J’ai vite vu qu’elle connaissait du monde en quantité. Je pense que le réseautage est toujours une force au niveau du syndicat. J’ai pu agréablement connaître ces gens-là, qui sont ensuite devenus des confrères et consœurs d’appuis.

Il n’y a pas à dire, elle a fait croître ma vision syndicale, les relations de travail, la santé et la sécurité, la justice sociale et la politique. Elle est impliquée dans tout et

toujours prête à se déplacer et prendre un autobus et faire un groupe. C'est Yolande. Ce que je veux dire, c'est qu'elle mettait en premier lieu ses membres et non ses bénéficiaires personnels. Plusieurs diraient que cette personne honnête, intègre et engagée ne craignait pas de soulever la controverse lorsque son opinion différait de la majorité, que ce soit auprès de l'employeur ou de confrères ou consœurs syndicaux. J'ai souvent entendu dire qu'elle militait et milite encore pour les bonnes raisons.

On sait tous qu'en politique tout semble tourner sur des horizons à court terme, des horizons de mandat électoral. L'avantage du syndicat, dont l'une des forces de Yolande, est la mise en place d'une vision complète chez l'employeur de court, de moyen et de long terme. De par son attitude, elle avait toujours à l'esprit la réussite, la saine gestion, la qualité de la représentation. Un héritage à maintenir dans tous les milieux et dans lequel on retrouve les mérites de tout bon syndicat. Un trait particulier d'importance pour Yolande est l'humour. L'humour dans la critique, l'humour dans le formel comme dans l'informel, l'humour dans l'explication et l'humour d'une façon adéquate dans l'écoute, parce que c'est quelqu'un qui avait une très grande écoute.

Merci Yolande pour ton exemple, pour ton partage de connaissances, tes ambitions et la qualité de tes implications dans tout ton passage avec nous et pour nous.

ANNEXE 11 – HOMMAGE DE JÉRÔME TURCQ À MAGALI PICARD

Je suis vraiment honoré de faire un hommage à l'invitée spéciale qu'on ne vous a pas nommée encore et que j'aimerais beaucoup voir à l'écran. Parce que c'est toujours plaisant quand on parle de quelqu'un de pouvoir voir leur réaction. Je suis ici pour parler de Magali Picard. Magali n'ait crainte, je ne veux pas perdre mon statut de membre à vie, et je ne voudrais pas non plus mettre le tien en péril si jamais quelqu'un a l'intention de te faire cet honneur. Quand on m'a demandé de parler de Magali Picard, c'est certain qu'il y a des souvenirs qui me sont venus en tête, en tant qu'ami personnel et en tant que représentant syndical, mais je vais me limiter aux choses qui se sont passées dans le syndicat. J'ai trois choses qui ont vraiment sorti et je n'arriverai pas avec les affaires habituelles comme ta première élection. Je me rappelle à Québec, tu ne t'attendais même pas à être présentée et tu es sortie de là dans l'obligation de travailler avec moi. Pas facile. Ta grande implication à la table de négociation quand on faisait les tournées et que tu allais te présenter devant les membres. Tu sais comment c'est difficile et comment tu as travaillé fort. Mais il y a trois choses que je me rappelais et je te promets que je n'irai pas en détail. Est-ce que tu te rappelles notre rencontre avec une personne et que nous avons parlé de la philosophie syndicale et que les Européens étaient venus nous aider à comprendre. Et puis, c'est la première fois que je disais à quelqu'un que « tout est correct » et il me disait « non, c'est pas correct quand tu dis que tout est correct ». Je ne comprenais pas. C'est probablement parce qu'on ne s'exprimait pas assez, mais on a eu du bon temps. Je me rappelle aussi qu'avec ton frère Guy, on a eu quelques soirées pour discuter de cette philosophie.

Deuxièmement, j'espère que tu te rappelles d'un fameux petit voyage en avion que nous avons fait en Gaspésie avec le président de la FTQ. Si tu te rappelles bien, c'était dans une période assez chaude et ça l'a été assez arrosé. Le tout a duré au moins une demi-journée. C'était ta première expérience dans les grandes ligues, comme on dit. Je pense que tu as apprécié, mais c'était quelque chose pareil.

La troisième et non la moindre. Est-ce que tu te rappelles dans les bureaux de la FTQ, on avait une retraite à chaque année et on a eu des présentations bien intéressantes comme, par exemple, avec John Parisella qui nous avait parlé de politique américaine. On avait complété à la table avec la FTQ-Construction où on se demandait « qui est-ce qui payerait la facture du vin ». Encore une fois, nous avons été très respectueux des Statuts de l'organisation et des limites de notre organisation.

Je voudrais surtout te féliciter pour le travail que tu as accompli. Je me rappelle encore le dîner où je t'ai annoncé que je quittais et que tu prendrais ma place. Je n'ai jamais regretté ce moment-là. Pour ma part, je suis parti sur une autre voie que

j'ai appréciée. Tu as plus que pris le flambeau. Tu as fait progresser l'AFPC-Québec beaucoup plus que moi. J'ai toujours été fier de tes accomplissements et, en plus, tu t'es rendue au national comme vice-présidente exécutive. Félicitations pour ton beau cheminement. Félicitations pour tout ce que tu as accompli en tant que vice-présidente au Québec et au national.

Pour conclure, parce qu'on m'a dit que tu as juste un couple de minutes, je voulais te dire merci de la part des membres du Conseil québécois quand on a travaillé ensemble. Je ne te parle pas de ceux qui sont là maintenant. Les membres du personnel avec qui tu as travaillé et qui n'auront pas la chance de t'entendre aujourd'hui me demandent de te dire merci. Surtout Magali, merci d'être mon amie et merci de t'occuper de mon John. Salutations à ta famille et aux enfants. C'est un plaisir et un honneur d'être capable de te saluer aujourd'hui. J'espère que cet été on va avoir une chance de passer du temps ensemble et on en jaspera plus en détail.

ANNEXE 12 – HOMMAGE DE TOUFIC EL-DAHER À MAGALI PICARD

Pour débiter, je dois être franc et honnête : sans Magali Picard, je ne serais pas le syndicaliste et la personne que je suis devenu aujourd'hui. Magali, depuis mon entrée à Anciens Combattants Canada en 2003, a été une grande source d'inspiration, tant pour moi que pour mon militantisme, tant au niveau syndical qu'en matière des droits humains. Magali a été ma mentore depuis mes débuts et m'a accompagné pendant mes bonnes et moins bonnes journées. Magali a cette capacité d'écoute, d'empathie et de support, et je ne pourrai jamais assez la remercier pour tout ce qu'elle a fait pour me permettre d'être dans la position où je suis rendu aujourd'hui.

Magali a été également d'un grand soutien pour l'équité et la diversité et était une grande alliée pour toutes les causes auxquelles je lui demandais d'être présente. Sur une note plus personnelle, Magali va se souvenir de ce moment très touchant de mars 2017 où nous étions à Sept-Îles ensemble pour faire une mise à jour sur la négociation. Quelques minutes avant la rencontre, j'apprends que ma maman est atteinte d'un cancer des poumons avancé; elle savait combien j'étais attaché à ma maman. Elle a été extraordinaire, me disant de ne pas faire la présentation, j'ai insisté pour la faire, mais j'ai craqué au début, au moment de parler de la définition de la famille. Magali ne le sait peut-être pas, mais je n'aurais pas demandé mieux que d'être en sa présence au moment de cette annonce. Magali a su trouver les mots et le réconfort, cette attention était d'une grande sincérité et ça m'a aidé à rester fort jusqu'à mon arrivée à la maison. Ma maman est décédée de ce cancer en août 2017 et, encore une fois, Magali a été d'un grand support pendant l'épreuve la plus difficile d'une vie, soit celle de perdre sa maman.

Je pourrais avoir plusieurs autres anecdotes et très beaux moments avec Magali, car, depuis mon entrée à ACC il y a plus de 18 ans, j'en aurais plusieurs. Magali aura pour toujours une place de choix dans mon cœur. Je te dois énormément et je ne te remercierai jamais assez pour ton support, ton soutien et ta grande générosité. Tu es une grande militante qui a énormément fait pour les droits des femmes et des groupes d'équité.

Merci ma belle Magali et je t'aime profondément.

ANNEXE 13 – HOMMAGE D'YVON BARRIÈRE À MAGALI PICARD

Vous savez, une des qualités dont on parle souvent à propos de Magali est qu'elle est toujours disponible. Et c'est vrai.

Quand je suis arrivé à mon bureau de la rue Saint-Denis, le premier matin, tout avait disparu. Il restait deux chaises droites et une mini table ronde. Tout l'ameublement était rendu à Ottawa sur Gilmour.

Bon, est-ce que j'étais déçu? Pas vraiment : une table et des chaises blanc laqué, un tapis blanc en minou, un miroir doré et un immense foulard rose. Je n'étais pas trop déçu finalement.

Mais, plus sérieusement, on ne peut tout simplement pas ne pas aimer Magali. Quand on lui parle, elle écoute avec tellement d'attention qu'on a l'impression d'être la seule personne au monde. Elle suscite l'admiration de tous les gens qu'elle rencontre.

Le plus beau compliment que j'ai reçu depuis mon entrée en poste, c'est un président de longue date qui me l'a fait. Il m'a dit : « J'ai toujours pensé que la personne qui allait succéder à Magali allait se casser les dents, mais finalement, on dirait qu'il n'y a pas eu de changement et c'est tout en ton honneur. »

Chère Magali, tu as vécu des choses pas évidentes, autant professionnelles que personnelles, mais tu as toujours fait preuve d'une résilience hors du commun. Tu es une vraie battante. Tu as su partager avec nous des moments difficiles et on a apprécié la confiance que tu nous témoignais.

Magali, tu représentes aussi un modèle pour beaucoup de femmes dans le mouvement syndical. Tu as participé à beaucoup d'événements féministes pour encourager les militantes à aller de l'avant. Que ce soit à l'École des femmes, au Collège Fonds-FTQ, dans les formations sur les droits de la personne, à la biennale des femmes. Tu as été la mentore de beaucoup de femmes.

Avec Magali à côté de soi, on a l'impression que tout est possible. Elle a ce pouvoir hors du commun.

Ton pouvoir d'attraction est évident. Je sais que tu as reçu de nombreuses offres et que tu es sollicitée par plusieurs personnes.

Ça démontre combien tu as été à ta place comme leader syndicale avec ton souci de justice et d'égalité.

Mais tu n'as jamais eu peur d'exercer ton leadership, même au risque de déplaire. Un bon exemple de ça, c'est la visite du Centre Vidéotron où 600 membres avaient répondu à l'invitation de l'AFPC-Québec. Tu avais pris la parole, mais les gens jasaient et étaient pas trop attentifs et tu leur avais dit :

« Vous autres en arrière qui m'écoutez pas, je vais aller vous voir après mon discours pour savoir ce que vous avez retenu. Vous avez le choix de ne pas écouter, mais ne vous plaignez pas après si les conservateurs sont élus pis que vous perdez vos jobs. »

Ça n'a pas pris 3 secondes. Il n'y avait plus un mot, tout le monde écoutait. Après ton discours, le monde placé en arrière est venu te voir pour te remercier de ton rappel à l'ordre et de ton engagement.

Tout le monde se rappelle aussi ton entrevue avec Éric Duhaime en 2015. Duhaime essayait toujours de nous planter, les syndicats. Mais ça, c'était une entrevue d'anthologie. Tu ne l'a pas laissé parler. Pendant 10 minutes, tu as pris le monopole de l'entrevue. Tu avais reçu plein de messages de nos amis de la FTQ pour te féliciter. Tout le monde était content que Duhaime ait eu droit à ta médecine.

Magali, ma consœur, mon amie, tu es aujourd'hui membre à vie de l'AFPC-Québec.

Merci pour tout.

ANNEXE 14 – REMERCIEMENTS DE MAGALI PICARD

Premièrement, je suis bouche bée parce que je ne m'attendais pas du tout à ce qui se passe ce matin. Chris m'a dit « si ça te tente de venir écouter l'histoire de l'AFPC-Québec, il va avoir une petite vidéo, vient donc l'écouter avec moi dans les studios. » C'est beaucoup à prendre. Ça ne m'est pas arrivé souvent de chercher mes mots comme présentement, mais je dois déjà être rouillée. J'ai envie de dire à mon ami Jérôme que je me sens comme la première fois que j'ai pris le micro sur le plancher de l'AFPC-Québec, à un congrès de l'AFPC-Québec. Jérôme a vu que je tremblais et que j'étais incapable de dire ce que j'avais à dire. Avec son charisme habituel, il m'a dit « consœur, c'est votre première présence au micro, félicitations. » Tout le monde avait applaudi et j'avais été capable, finalement, de passer mon commentaire. J'ai peur d'oublier des choses. Vous êtes tellement généreux, tellement gentil. Quand vous dite merci Magali de ta confiance, eh bien c'est surtout moi qui ai envie de vous dire merci de votre confiance. Vous savez, j'ai fait le plus beau métier du monde. J'ai été entourée des meilleures personnes. Jérôme m'a aussi dit, dès le début, de m'entourer des plus forts. C'est comme ça que l'organisation va être meilleure. Eh bien Jérôme, j'ai suivi ton conseil. J'ai toujours été entourée de personnes plus fortes que moi. J'ai toujours eu la chance d'avoir des gens extrêmement loyaux avec moi. Je ne peux pas ne pas nommer Patrick, mon ami de tous les instants. Le gars le plus calme de la terre, mais qui était capable de me ramener et de me dire « oui, mais, as-tu pensé à ça? » Tout le monde me connaît, je suis émotive, je suis déterminée, je suis passionnée et il faut que ça aille vite. Patrick était celui qui me ramenait les pieds sur terre. Merci Patrick. Monique Déry, ma suppléante à l'AFPC-Québec, sur qui j'ai pu compter et sans avoir besoin de regarder en arrière. J'attendais de voir si j'étais pour manger des coups, au contraire, elle les prenait pour moi. Tout le personnel de l'AFPC-Québec, surtout vous, tous les activistes. Les travailleurs qui se lèvent tous les matins et, qu'en plus de leur travail, en plus de leur famille, décident de donner du temps pour leur conviction, pour leur valeur, pour vivre dans monde meilleur, pour apporter une paix et une justice dans le milieu de travail. Si vous n'étiez pas là, on serait encore dans les années quarante, et dieu sait qu'on ne veut pas retourner là. Malheureusement, on est toujours en danger que les gens prennent pour acquis ce qu'ils ont et évitent de faire les batailles qui doivent être menées. J'ai eu la chance de travailler à l'AFPC national. J'ai eu la chance de travailler avec Chris Aylward, un président, un ami que j'aime profondément et avec qui je ris tout le temps. Des fois, on ne riait pas tout le temps, mais la majorité du temps. Vous avez une belle équipe, une belle organisation. Vous êtes généreux. Je vous aime de tout mon cœur. La dernière année a été difficile. Je ne savais même pas si un jour j'aurais la chance de vous parler sur un podium avec le logo de l'AFPC. Vous savez, on commet des erreurs et il faut apprendre à vivre avec, à les reconnaître et, surtout, apprendre à devenir meilleur. Je pense que, depuis l'année dernière, je suis une

meilleure personne. Je veux vous dire à quel point j'ai été honorée de faire ce travail. À quel point j'ai appris dans la vie de ne pas remettre à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui. La vie passe vite et on ne sait pas ce qui arrive d'une année à l'autre. Tout ce que vous pouvez accomplir maintenant, ne trouvez pas de défaite, faites-le. Il ne faut pas avoir peur de prendre des risques parce que les seules personnes qui ne se trompent pas sont celles qui ne font rien. Prenez des risques, allez de l'avant et ne vous enfargez pas dans les fleurs du tapis. Vous savez, un congrès, une conférence, une formation, on a des outils, on a des statuts, on a des règlements, mais tout ça est pour aider à faciliter les débats. Pour ceux qui me connaissent bien, et je sais que je ne ferai pas l'unanimité encore aujourd'hui, ce n'est pas tant la procédure qui est importante, mais le dialogue. C'est d'arriver, de grandir ensemble et d'apprendre. Je n'ai pas à vous faire la morale, vous êtes là en pleine action et vous êtes pas mal meilleurs que moi. Je veux dire à mes amis, à ceux qui m'ont appris autant, qui m'ont donné autant que je ne vous oublierai jamais. Je vais vous être éternellement reconnaissante pour tout ce que vous avez fait pour moi. Oui, je vis des moments extrêmement difficiles dans ma vie, ce n'est pas les premières luttes, mais on est fait fort, mais quand on s'aime, qu'on se tient les coudes serrés et qu'on a des bons amis, tout est possible. Je vous aime. Merci à tous ceux qui ont pensé d'organiser ça. Merci Yvon, de me donner ce temps-là durant un congrès qui a beaucoup à traiter.

Je vais toujours être là et participer à vos manifestations. Tant que je serai sur mes pattes, on ne m'enlèvera pas ces valeurs-là que j'ai à l'intérieur de moi pour la justice et l'équité. Je suis fière de vous et fière d'avoir pu vous représenter.

Merci à tous.